

République islamique de Mauritanie : Deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation d'un critère de réalisation — Rapport des services du FMI; additif des services du FMI; communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie

Dans le contexte de la deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation d'un critère de réalisation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation d'un critère de réalisation, rédigé par une équipe des services du FMI à la suite des discussions conclues le 18 septembre 2007 avec les hauts responsables mauritaniens sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 5 novembre 2007 sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Un additif des services du FMI, en date du 20 novembre 2007, qui actualise les informations relatives à l'évolution récente.
- Un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de la discussion, le 21 novembre 2007, du rapport des services qui a achevé la revue.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Les documents ci-après ont été publiés séparément.

La Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités de la République Islamique de Mauritanie*

Le mémorandum de politiques économiques et financières des autorités de la République Islamique de Mauritanie*

Un protocole d'accord technique*

* Aussi inclus dans le rapport des services.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 \$ l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation d'un critère de réalisation

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale
en collaboration avec d'autres départements

Approuvé par Amor Tahari et Anthony R. Boote

5 novembre 2007

- Les entretiens relatifs à la deuxième revue de l'accord triennal appuyé par la FRPC se sont tenus à Nouakchott du 5 au 18 septembre 2007. Cet accord, d'un montant de 16,1 millions de DTS (25 % de la quote-part), a été approuvé le 18 décembre 2006. La mission du FMI se composait de M. Guillaume (chef de mission, Département Moyen-Orient et Asie centrale), de M. Martin et de M^{me} Hijazi (tous deux du Département Moyen-Orient et Asie centrale), ainsi que de M^{mes} Al-Zein (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et Lacoche (Département des finances publiques). M. Sidi Bouna (bureau de l'administrateur) a pris part aux entretiens de politique générale. La mission a été assistée par le Représentant résident, M. Carre, et a travaillé avec les services de la Banque mondiale sur place. La mission a coïncidé avec une mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux.
- La mission a rencontré le Premier ministre, le Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), les Ministres de l'économie et des finances, du pétrole et des mines, de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, des réfugiés, et le Délégué général pour la promotion de l'investissement privé, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du monde des affaires, du secteur bancaire et de la communauté des bailleurs de fonds.
- Dans la lettre d'intention et le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joints (pièces jointes I et II), les autorités définissent les politiques qu'elles entendent mettre en œuvre durant la deuxième année du programme et demandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRPC, ainsi qu'une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation pour fin juin 2007 relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen et long terme.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Évolution récente et résultats obtenus dans le cadre du programme	4
II. Politiques économiques et financières pour la deuxième année du programme	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Politique et réformes budgétaires.....	8
C. Politique monétaire et de change et réformes du secteur financier.....	9
D. Secteur extérieur	10
E. Autres questions	12
III. Financement et conditionnalité du programme.....	12
IV. Évaluation par les services du FMI	13
 Encadrés	
1. Accélération des réformes de politique et d'administration fiscales	9
2. Renforcement du cadre de gestion de la liquidité.....	11
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–08	15
2. Opérations de l'administration centrale, 2006–10	16
3. Comptes monétaires, 2006–08.....	18
4. Balance des paiements, 2006–10	19
5. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	20
6. Revues et décaissements au titre de l'accord FRPC, 2006–09	21
 Pièces jointes	
I. Lettre d'intention	22
II. Mémoire des politiques économiques et financières	24
III. Protocole d'accord technique.....	42
 Annexes	
I. Relations avec le FMI	50
II. Relations avec le Groupe de la Banque Mondiale	56

Résumé analytique

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin ont été respectés, à l'exception du critère relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen et long terme, pour lequel les autorités sont en train de mettre en œuvre des mesures correctrices. Le repère relatif aux instances de paiement au Trésor a été observé. Des retards dans la mise en œuvre des projets d'investissement expliquent en partie le niveau moins élevé que prévu des dépenses de lutte contre la pauvreté. Les repères structurels ont également été observés.

L'évolution de la conjoncture macroéconomique demeure globalement conforme aux projections du programme, malgré une baisse plus marquée que prévu de la production de pétrole, attribuable à des problèmes techniques persistants. L'activité du secteur non pétrolier s'est accélérée. Le solde budgétaire de base hors pétrole a été bien supérieure aux prévisions, en raison principalement de recettes budgétaires élevées et des retards relatifs aux dépenses d'investissement. La politique monétaire est demeurée prudente, ce qui a favorisé un nouveau repli de l'inflation. La position extérieure s'est encore améliorée, tandis que le taux de change par rapport au dollar s'est apprécié. Les autorités ont aussi réalisé des progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

À l'avenir, la réduction de la pauvreté passera par la mise en œuvre de politiques visant à stimuler la croissance et encourager l'investissement privé. En particulier, il est important que les autorités s'attaquent aux principaux obstacles à la croissance, notamment la qualité médiocre des services et des infrastructures publics, l'accès limité au financement bancaire et la mauvaise gouvernance. Une meilleure hiérarchisation des dépenses devrait également contribuer à augmenter leur impact en termes de lutte contre la pauvreté.

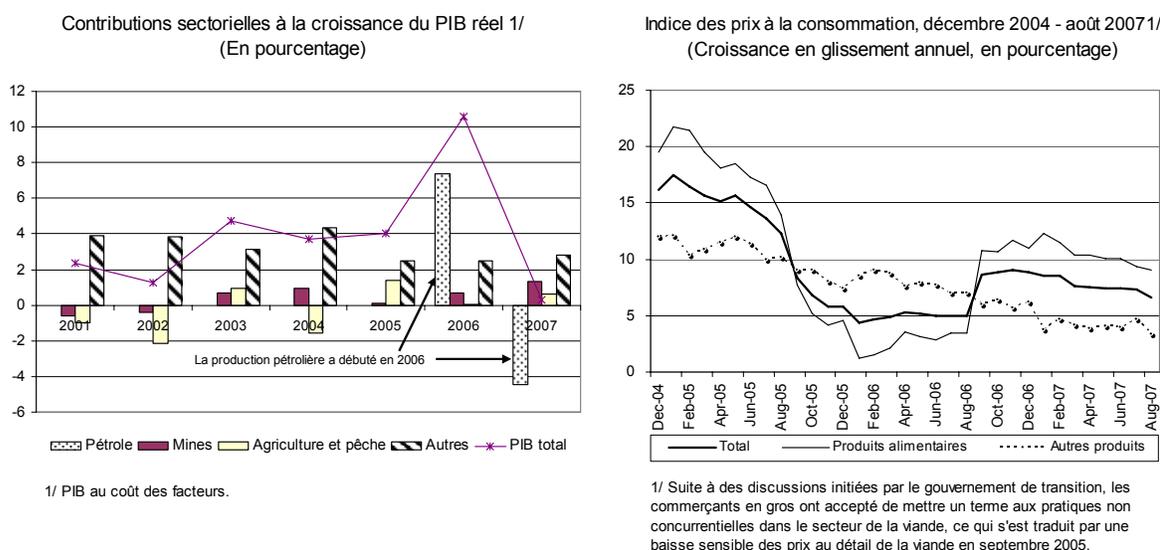
La poursuite d'une politique budgétaire prudente rendu nécessaire par la révision à la baisse des perspectives de recettes pétrolières. Il importera tout particulièrement de mobiliser davantage de recettes fiscales — notamment en réduisant les exonérations de la TVA et des droits de douane — de mettre en œuvre la réforme de la fonction publique et d'améliorer la préparation et l'exécution du budget, ainsi que les contrôles budgétaires. Les autorités doivent également finaliser et mettre en œuvre rapidement une stratégie de restructuration des principales entreprises publiques, afin d'améliorer leurs services, d'assurer leur stabilité financière, et de prévenir toute nouvelle ponction sur le budget. Conformément aux recommandations du programme d'évaluation du secteur financier, les autorités devraient également poursuivre les réformes du secteur financier afin de faciliter l'accès aux services bancaires et d'accroître la concurrence.

Compte tenu de recettes pétrolières limitées attendues ces prochaines années, la Mauritanie doit continuer à mobiliser un soutien concessionnel pour financer sa stratégie de réduction de la pauvreté, notamment dans le cadre de la réunion du groupe consultatif prévue pour début décembre 2007. Les autorités doivent également poursuivre leurs discussions avec les créanciers qui n'ont pas encore accordé un allègement de la dette du pays au titre de l'initiative PPTE renforcée, et consolider le cadre de gestion de la dette.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME¹

1. **Suite à son élection en mars 2007, le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a nommé M. Zeine Ould Zeidane, ex-gouverneur de la banque centrale, au poste de Premier ministre.** Les priorités du nouveau gouvernement sont de consolider la démocratie, d'améliorer la gouvernance et d'intensifier les efforts visant à stimuler la croissance et de réduire la pauvreté dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. Les autorités entendent notamment accroître l'efficacité de l'État en matière de services publics, promouvoir le développement du secteur privé, lutter contre la corruption, renforcer la gestion budgétaire, mettre en œuvre des programmes intégrés dans les régions les plus démunies et rapatrier les populations déplacées.

2. **Malgré une baisse plus marquée que prévu de la production de pétrole, l'évolution de la conjoncture macroéconomique demeure globalement conforme aux projections du programme appuyé par la FRPC, (tableau 1).** En raison de problèmes techniques persistants, la production de pétrole est passée de 22 000 barils par jour en décembre 2006 à environ 14 000 barils par jour en août.² L'activité du secteur non pétrolier s'est accélérée, bénéficiant de la reprise de l'agriculture, de la pêche et du bâtiment, ainsi que du développement des projets miniers d'or et de cuivre. L'inflation en glissement annuel a baissé, passant de 8,9 % à la fin 2006 à 6,6 % à la fin août 2007.

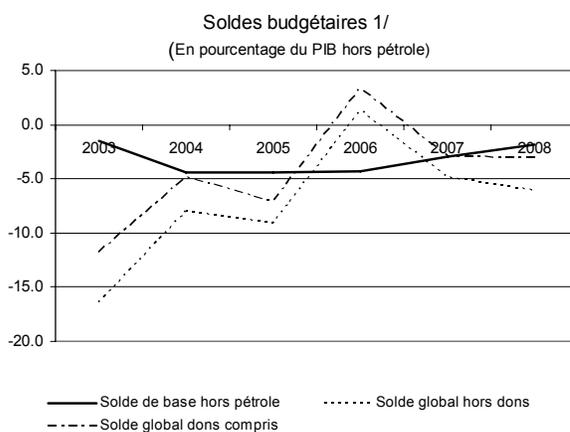


¹ Le présent document est consacré aux résultats obtenus depuis la première revue. Pour un examen plus détaillé des évolutions au cours du dernier trimestre de 2006 et du premier trimestre de 2007, voir Rapport sur les économies nationales n° 07/224.

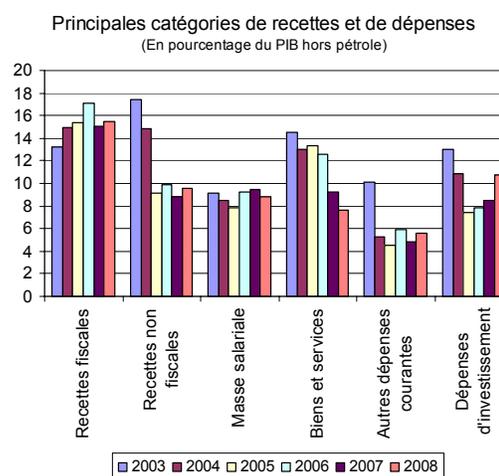
² Cette nouvelle baisse de la production semble avoir pesé lourd dans la décision de la principale compagnie pétrolière, Woodside, de vendre sa participation dans le consortium pétrolier à la société malaisienne Petronas.

3. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants** (pièce jointe II, tableaux 1 et 2). Les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin ont été respectés, exception faite du critère relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen et long terme. En effet, la Mauritanie a contracté des emprunts non-concessionnels, totalisant 146,6 millions de dollars, auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et de la Banque islamique de développement (BIsD) afin de financer des projets d’approvisionnement en eau et en électricité jugés économiquement et socialement cruciaux (pièce jointe II, paragraphes 6–8 et tableau 1).³ Les autorités ont amorcé des négociations avec leurs créanciers afin d’accroître l’élément de don de ces emprunts. Compte tenu de ces mesures correctrices, elles demandent une dérogation pour la non-observation de ce critère de réalisation. Les repères structurels ont également été respectés.

4. **Le critère de réalisation budgétaire pour fin juin a été respecté** (tableau 2). Le solde budgétaire de base hors pétrole —hors recettes pétrolières, dépenses financées sur ressources extérieures et intérêts exigibles sur la dette extérieure— a affiché un excédent représentant 0,5 % du PIB hors pétrole alors qu’un déficit de 1,4 % du PIB hors pétrole avait été prévu. Ce résultat est principalement attribuable aux recettes budgétaires élevées, ainsi qu’aux retards dans la mise en œuvre des projets d’investissement liés au changement de gouvernement. Ces retards ont également contribué au niveau moins élevé que prévu des dépenses de lutte contre la pauvreté. La masse salariale a légèrement excédé les prévisions, principalement du fait que la base de 2006 utilisée pour les projections a souffert d’imprécisions de classification. Les instances de paiement au Trésor ont été bien inférieures à l’objectif du fait de l’informatisation de l’exécution du budget.

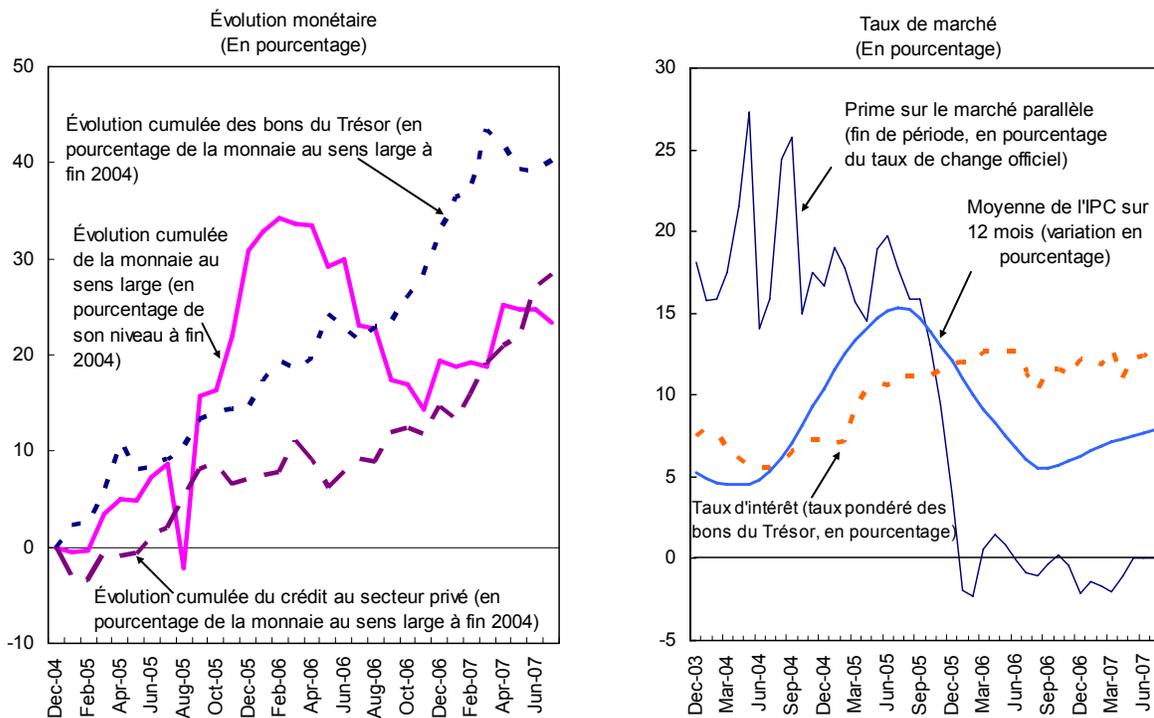


1/ À l'exclusion de l'allègement de la dette au titre de l'IADM obtenu en 2006.

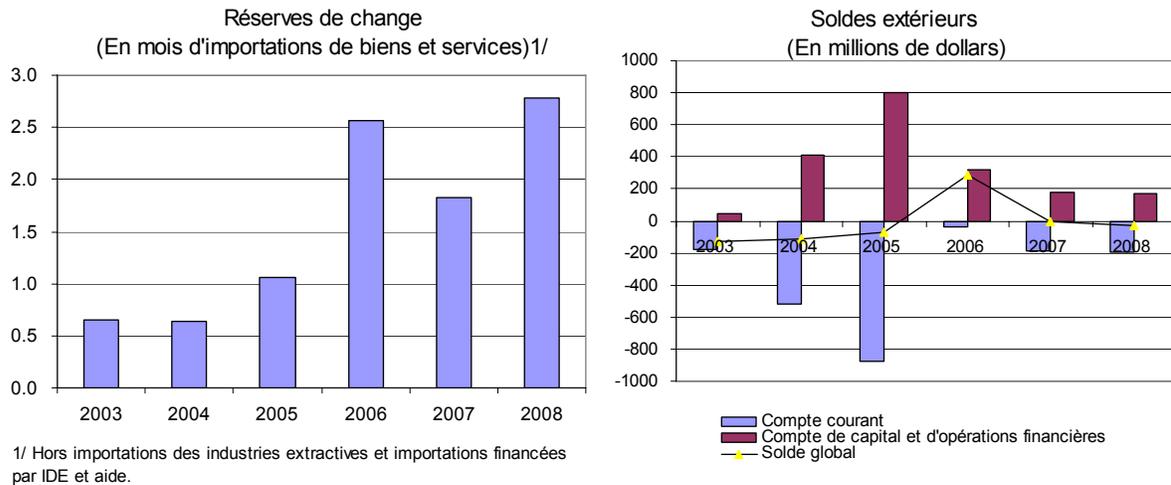


³ Le prêt contracté auprès du FADES le 26 mai avait un élément de don de 34,6 %, et le prêt et le crédit-bail contractés auprès de la BIsD le 17 juin avaient un élément combiné de don de 17,2 %.

5. **Les autorités continué à mettre en œuvre une politique monétaire prudente** (tableau 3). La croissance de la monnaie au sens large a été limitée à 5 % au premier semestre de 2007, légèrement en deçà des estimations du programme. Après avoir sensiblement augmenté durant la période électorale, la monnaie en circulation a fortement diminué au deuxième trimestre de 2007, son ratio par rapport à la monnaie au sens large retrouvant un niveau normal. Le crédit à l'économie a accéléré, augmentant de 11 % pendant le premier semestre de 2007 (contre 7 % pour l'ensemble de 2006), en raison principalement de la reprise du secteur du bâtiment et de l'augmentation des emprunts des entreprises publiques. Après être resté pratiquement inchangé d'octobre 2005 à avril 2007, le taux de change par rapport au dollar s'est apprécié quelque peu, passant de 269 à 255 ouguiyas par dollar à la fin septembre, du fait initialement de l'intervention de la BCM pour limiter l'effet inflationniste de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.



6. **Malgré la détérioration du compte courant, la situation de réserves de la BCM s'est de nouveau améliorée**, en grande partie du fait d'entrées de capitaux élevées liées à la campagne électorale (tableau 4). Le compte courant est passé d'un excédent représentant 0,6 % du PIB au premier semestre de 2006, à un déficit équivalant à 7,3 % du PIB au premier semestre de 2007, du fait du recul des exportations de pétrole, de l'augmentation des importations des industries extractives, et de la montée des prix à l'importation. Les réserves de change brutes ont cependant été supérieures aux prévisions, s'établissant à 258 millions de dollars à la fin août (l'équivalent de 3,4 mois d'importations de biens et services).



7. **Les autorités ont réalisé de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles.** (pièce jointe II, paragraphes 12–18). L'audit de la banque centrale a été publié en juin 2007, les audits des banques commerciales ont été finalisés, et les textes d'application de la loi sur la microfinance ont été adoptés. Une loi sur la gestion des recettes pétrolières conforme aux recommandations du FMI a été soumise au Parlement le 15 octobre 2007, et le rapport 2006 de l'Initiative pour la transparence des industries extractives a été publié. Une loi sur la transparence financière a été adoptée. L'administration douanière a été renforcée suite à la mise en place de la dernière version du logiciel SYDONIA. Enfin, les tarifs de l'eau et de l'électricité ont été augmentés en novembre 2007.⁴

II. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DU PROGRAMME

A. Perspectives macroéconomiques

8. **La croissance du PIB réel devrait passer de 0,9 % en 2007 à 4,5 % en 2008**, en raison principalement de l'accroissement de la capacité d'extraction du minerai de fer et de l'augmentation de la production aurifère. De plus, la baisse de la production pétrolière devrait être sensiblement moins marquée en 2008 qu'en 2007. En raison de la hausse des tarifs d'électricité et des prix du pain et des céréales au dernier trimestre de 2007, l'inflation en glissement annuel devrait augmenter pour atteindre environ 8 % d'ici la fin de 2007 (alors qu'un taux de 7 % avait été initialement prévu), mais diminuerait jusqu'à 6 % d'ici la fin de 2008. Les réserves de change brutes devraient s'accroître sensiblement (de l'équivalent de

⁴ Afin de limiter leur impact social, ces augmentations de tarifs ont été beaucoup plus faibles pour les petits consommateurs (5 % pour l'électricité et 0 % pour l'eau) que pour les autres consommateurs (21,6 % pour l'électricité et 11,8 à 20,3 % pour l'eau).

1,8 mois d'importations de biens et services à la fin de 2007 à 2,8 mois à la fin de 2008), en raison principalement de la prolongation des crédits documentaires dont bénéficient les importateurs de produits pétroliers (paragraphe 15).

B. Politique et réformes budgétaires

9. **Compte tenu de la baisse des recettes pétrolières, les autorités ont adopté une politique budgétaire prudente, visant à ramener le déficit budgétaire de base hors pétrole à 1,4 % du PIB hors pétrole d'ici 2009.** Cela permettait de maintenir une épargne de précaution dans le fonds pétrolier et de rembourser la dette à la BCM conformément aux obligations contractuelles. L'objectif de solde budgétaire de base hors pétrole pour 2007 est demeuré inchangé en termes nominaux, les autorités s'attendant à ce que de grands projets d'investissement soient exécutés d'ici la fin de l'année (pièce jointe II, paragraphe 24). Afin de financer leurs priorités sociales et de lutte contre la pauvreté, les autorités tiendront une réunion du groupe consultatif du 4 au 6 décembre 2007. Le solde budgétaire global sera ajusté pour prendre en compte les dépenses d'investissement et de lutte contre la pauvreté financées par l'aide internationale supplémentaire, dans la mesure cela est cohérent avec la viabilité de la dette, la stabilité macroéconomique et la capacité d'absorption sectorielle (pièce jointe II, paragraphe 25).

10. **Les autorités sont déterminées à mobiliser les recettes non pétrolières et à redéfinir les priorités en matière de dépenses en faveur des dépenses d'investissement et de lutte contre la pauvreté.** Afin d'accroître les recettes fiscales en 2008, les autorités mettront en œuvre d'importantes réformes de la politique et de l'administration fiscales (encadré 1). Les recettes non fiscales devraient augmenter, du fait principalement du niveau élevé des recettes provenant du secteur minier et du recouvrement d'arriérés. Des efforts seront également faits pour contrôler les dépenses courantes, y compris la masse salariale (pièce jointe II, paragraphe 25) et les transferts aux entreprises publiques (paragraphe 17).

11. **Les autorités ont adopté un ambitieux programme de réformes budgétaires** (pièce jointe II, paragraphes 27–31). En plus des réformes de l'administration fiscale, ce programme comprend des mesures visant (a) à accroître la transparence ; (b) à renforcer la préparation, l'exécution et les contrôles budgétaires ; (c) à moderniser et à rationaliser la fonction publique ; (d) à améliorer la gestion des recettes pétrolières. Les autorités adopteront également une stratégie de lutte contre la corruption et renforceront les corps de contrôle (pièce jointe II, paragraphe 40).

Encadré 1. Accélération des réformes de politique et d'administration fiscales

Les révisions à la baisse successives des perspectives de recettes pétrolières, ainsi que le dynamisme limité des recettes non fiscales, ont rendu impératif le besoin d'augmenter les recettes fiscales. Dans ce contexte, les autorités entendent mettre en œuvre d'importantes mesures de politique et d'administration fiscales au cours de la deuxième année du programme.

Les réformes de politique fiscale de grande envergure amorcées en 2007 (voir l'encadré 1 du Rapport sur les économies nationales n° 07/43) se poursuivront, avec notamment :

- une réduction sensible des exonérations de TVA et de droits de douane, qui, combinée à une augmentation de la taxe sur la consommation des produits pétroliers, qui devrait générer environ 0,6 % du PIB hors pétrole de recettes additionnelles en 2008, et l'harmonisation de la classification des produits dans le barème douanier avec celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest;
- une diminution du taux de l'impôt minimum forfaitaire sur les importations et les marchés publics de 3,5 % à 3 % en 2008 ;
- l'élaboration d'une stratégie de réforme de la fiscalité intérieure avec une assistance technique extérieure.

L'administration fiscale et douanière sera renforcée par :

- la constitution d'ici la fin de 2007 d'une base de données centralisée des contribuables couvrant Nouakchott et Nouadhibou, qui sera mis à jour suite au recensement des contribuables ;
- la mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA d'ici la fin de 2007 ;
- un relèvement du seuil de la TVA à 30 millions d'ouguiyas afin de faciliter la réorganisation de la Direction des moyennes entreprises et de la Direction des grandes entreprises ;
- la modernisation des procédures d'administration douanière, notamment par des mesures destinées à faciliter les échanges et par une meilleure gestion des risques pour ce qui est des contrôles.

C. Politique monétaire et de change et réformes du secteur financier

12. **La politique monétaire visera à réduire l'inflation dans le cadre d'un taux de change flexible.** Comme en 2007, le programme monétaire pour 2008 prévoit que la monnaie au sens large augmentera au même rythme que le PIB hors pétrole. Cela devrait laisser suffisamment de place pour l'expansion du crédit au secteur privé, la réduction attendue du financement bancaire de l'État et des entreprises publiques ne devant être que partiellement compensée par l'amélioration projetée de la position extérieure du système bancaire. Afin d'accroître l'efficacité de la politique monétaire, et de favoriser le développement des marchés monétaires, la BCM renforcera sa coordination avec le Ministère de l'économie et des finances, et assurera une gestion plus active de la liquidité, notamment en améliorant les prévisions de liquidité (encadré 2).

13. **Les autorités continueront à mettre en œuvre des réformes de grande ampleur de la banque centrale et du secteur financier.** Elles ont réitéré leur intention de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes relatives au renforcement du cadre de contrôle et de la transparence de la banque centrale, notamment au moyen d'audits internationaux et de l'adoption progressive des normes internationales d'information financière (IFRS) (pièce jointe II, paragraphe 36). Conformément aux récentes recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), et afin de promouvoir la concurrence, les réformes du secteur bancaire viseront à renforcer le cadre réglementaire et à consolider la situation financière des banques (pièce jointe II, paragraphe 35).

D. Secteur extérieur

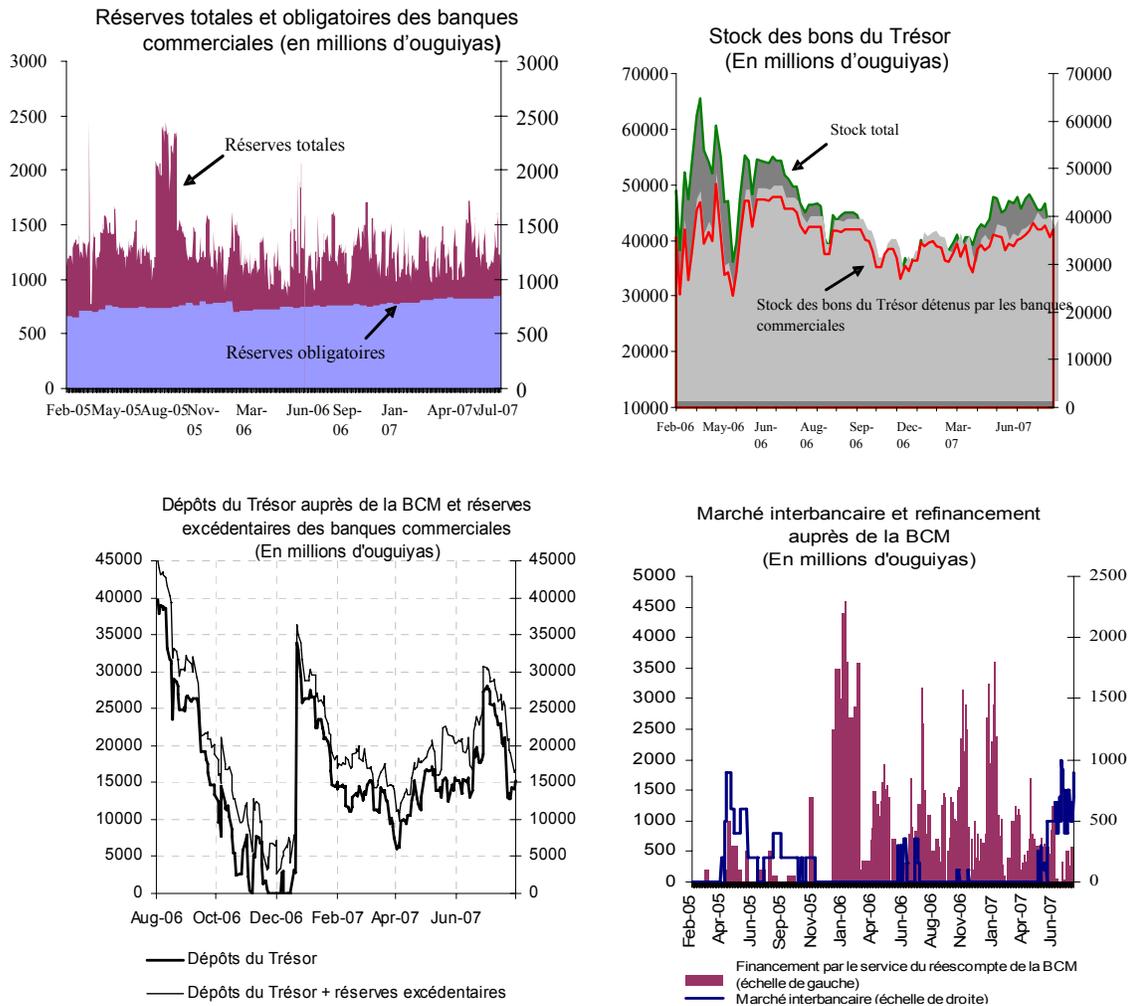
14. **Les perspectives à moyen terme du secteur extérieur demeurent tributaires de l'évolution des secteurs pétrolier et minier.** Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à 6,7 % du PIB hors pétrole en 2008, avant d'augmenter jusqu'à 16,2 % du PIB hors pétrole d'ici 2010 en raison du recul des exportations de pétrole, de minerai de fer et de cuivre, et de l'augmentation des importations des industries extractives.⁵ La détérioration du compte courant à moyen terme sera en grande partie compensée par l'augmentation de l'investissement direct étranger, qui permettra une nouvelle accumulation de réserves de change.

15. **De façon cohérente avec son objectif d'augmentation des réserves de change, la banque centrale continuera de suivre une politique de change flexible.** Ses interventions sur le marché des changes seront limitées au lissage des fluctuations au jour le jour. L'objectif de réserves internationales nettes pour la fin 2007 a été sensiblement révisé à la baisse suite à la récente réduction de 180 à 90 jours de la durée des crédits documentaires octroyés par la société internationale de négoce pétrolier aux importateurs de produits pétroliers mauritaniens. L'impact de cette mesure sur les réserves de la BCM, qui est estimé à environ un mois d'importation de biens et services, devrait être temporaire, la durée des crédits documentaires devant être ramenée à 180 jours. L'augmentation prévue des exportations minières devrait également contribuer à accroître les réserves de change de la banque centrale en 2008, malgré le fort renchérissement du pétrole.

⁵ Ces importations sont en partie liées à l'investissement direct étranger prévu dans les champs pétrolifères de Tiof et de Tevet, dont la mise en exploitation devrait avoir lieu en 2011 au plus tôt.

Encadré 2. Renforcement du cadre de gestion de la liquidité

Jusqu'à maintenant, la gestion de la liquidité a été limitée, consistant principalement en l'émission hebdomadaire de bons du Trésor, tandis que le ratio de réserves obligatoires et le taux d'escompte de la banque centrale n'ont presque pas varié. De plus, malgré leurs importantes réserves excédentaires, les banques ont généralement recours au service du réescompte de la banque centrale, plutôt qu'au marché interbancaire, pour répondre à leurs besoins de financement.



Afin d'accroître l'efficacité de la politique monétaire, les autorités mauritaniennes ont récemment pris des mesures destinées à permettre une gestion plus active de la liquidité, dont :

- l'informatisation de la gestion de la dépense dans les ministères dépensiers, permettant un meilleur suivi de la position de liquidité de l'État ;
- la création d'un comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire ;
- la mise en place d'un nouvel instrument de gestion de la liquidité (bons banque centrale) ;
- et l'adoption d'un manuel de règles et de procédures pour le marché monétaire.

Des mesures supplémentaires incluront :

- l'adoption d'un plan de titrisation d'une partie des créances de la banque centrale sur l'État ;
- la création d'un compte de stérilisation, détenu par le Trésor à la banque centrale, devant servir exclusivement à la gestion de la liquidité ;
- la préparation de prévisions hebdomadaires de liquidité par le Trésor et la banque centrale ;
- la publication quotidienne de données sur les marchés monétaires.

16. **Les autorités ont réitéré leur engagement à avoir une stratégie prudente de la dette** (pièce jointe II, paragraphes 38–39). Elles veilleront à ce que les conditions révisées des prêts contractés auprès de la BISD et le FADES entrent en vigueur le plus tôt possible. Elles resteront également à jour pour ce qui est du service de la dette extérieure et poursuivront leurs efforts visant à parvenir à un accord avec les créanciers qui n’ont pas encore consenti à un allègement irrévocable de la dette au titre de l’initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).⁶ Afin d’éviter que de nouveaux emprunts non concessionnels ne soient contractés, elles renforceront le cadre de gestion de la dette en adoptant un arrêté précisant les mécanismes budgétaires et comptables ainsi que les modalités de diffusion de l’information sur la dette extérieure de l’État.

E. Autres questions

17. **Les autorités se sont engagées à restructurer leur portefeuille d’entreprises publiques afin d’améliorer la qualité de leurs services, d’assurer leur viabilité financière et de réduire l’implication de l’État** (pièce jointe II, paragraphes 41–42). En particulier, elles procéderont, de concert avec la Banque mondiale, à un examen approfondi des fonctions de suivi et de contrôle de ces entreprises au sein du Ministère de l’économie et des finances, et adopteront une stratégie pour ce secteur, prévoyant notamment le désengagement de l’État de certaines entreprises et la mise en place de contrats de performance pour les autres. À court terme, les autorités continueront d’augmenter les tarifs afin d’assurer l’équilibre opérationnel des entreprises publiques tout en limitant les transferts budgétaires.⁷ Au moment de la troisième revue, elles décideront si elles se désengagent ou liquident Air Mauritanie, et d’ici à la quatrième revue, elles adopteront un plan de restructuration de la compagnie d’électricité.

18. **Les autorités intensifieront leurs efforts afin d’améliorer les statistiques économiques.** Elles adopteront une stratégie nationale de développement de la statistique, axée sur la mise à jour des comptes nationaux et l’amélioration des données de balance des paiements.

III. FINANCEMENT ET CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

19. **La deuxième année du programme est financée intégralement**, exception faite des dépenses supplémentaires, qui sont liées aux résultats de la réunion de décembre du groupe consultatif. Les repères et critères de réalisation du programme sont spécifiés dans les

⁶ Les autorités ont indiqué que les entretiens visant à conclure un accord avec le Koweït avaient progressé, et que ceux avec les autres créanciers se poursuivaient.

⁷ En 2008, les transferts suivants seront effectués : une subvention de 1,5 milliard d’ouguiyas pour le gaz, du fait que les prix élevés de cette ressource pourraient inciter les ménages à se tourner vers le bois, ce qui aurait de graves répercussions sur l’environnement; une garantie de prêt de 3,4 milliards d’ouguiyas et un transfert de 3 milliards d’ouguiyas destinés à la SOMELEC.

tableaux 3 et 4 de la pièce jointe II, ainsi que dans la pièce jointe III. Les troisième et quatrième revues reposeront sur les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2007 et fin juin 2008, respectivement. Les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2008 et les critères de réalisation structurels applicables à la quatrième revue seront en principe fixés à la troisième revue. L'achèvement de la troisième revue sera conditionnel à la prise d'une décision par les autorités relativement aux modalités du désengagement de l'État dans Air Mauritanie.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

20. **L'adhésion des autorités au programme appuyé par la FRPC explique dans une large mesure les résultats satisfaisants que la Mauritanie a continué à enregistrer.** En dépit d'une nouvelle révision à la baisse des perspectives de production pétrolière, l'évolution de la situation macroéconomique a été globalement conforme aux prévisions. L'observation de tous les critères de réalisation pour fin juin, à une exception près, est en grande partie attribuable à la meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire. De nouveaux progrès ont de plus été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

21. **La réduction de la pauvreté passera par la mise en œuvre de politiques visant à stimuler la croissance et encourager l'investissement privé.** Il est donc essentiel que les autorités s'attaquent aux principaux obstacles à la croissance, notamment la faible qualité des services et des infrastructures publics, l'accès limité au financement bancaire, et les déficiences en matière de gouvernance et de structure de la fiscalité. Une meilleure hiérarchisation des dépenses, un renforcement de la capacité d'exécution des projets d'investissement, et la mise en œuvre de programmes intégrés dans les régions les plus démunies, devraient aussi contribuer à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté.

22. **La poursuite d'une politique budgétaire prudente sera essentielle compte tenu de la révision à la baisse des perspectives de recettes pétrolières et des autres risques budgétaires.** Il sera particulièrement important de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires, de mettre en œuvre la réforme de la fonction publique, de rationaliser les opérations de l'État, et de contrôler efficacement les engagements. Le maintien d'une épargne de précaution dans le fonds pétrolier aidera les autorités à combler d'éventuels déficits de financement.

23. **Il convient d'intensifier les efforts de restructuration des principales entreprises publiques.** Les autorités doivent de toute urgence finaliser et mettre en œuvre une stratégie de restructuration de ces entreprises, afin d'éviter toute nouvelle ponction budgétaire.

24. **Comme le recommandait le PESF, les autorités doivent poursuivre les réformes du secteur financier afin de faciliter l'accès aux services bancaires et d'accroître la concurrence.** Cette réforme devrait viser principalement à renforcer le cadre réglementaire et la supervision des banques, à recapitaliser les banques locales, à réduire les créances

douteuses, à améliorer le soutien juridique en matière de réalisation des garanties bancaires, ainsi qu'à moderniser les systèmes de paiement et de comptabilité.

25. **Tout en continuant à mettre en œuvre une stratégie de la dette prudente, les autorités doivent renforcer le cadre de gestion de la dette.** Compte tenu des perspectives de recettes pétrolières limitées pour les prochaines années, la Mauritanie doit continuer à mobiliser des appuis concessionnels pour financer sa stratégie de lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre de la réunion de décembre du groupe consultatif, et poursuivre les discussions avec les créanciers qui n'ont pas encore accordé un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée en vue de conclure des accords assortis de conditions comparables.

26. Compte tenu de ce qui précède et des mesures correctrices prises par les autorités, les services du FMI soutiennent la demande de dérogation pour la non-observation du critère de réalisation pour fin juin 2007 relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen et long terme et recommandent la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC.

Tableau 1. Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2003–08

	2003	2004	2005	2006	2007		2008
				Prél.	Rapport sur les économies nationales n° 07/224	Proj. rév.	Proj.
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	5.6	5.2	5.4	11.4	1.9	0.9	4.5
PIB hors pétrole à prix constants	5.6	5.2	5.4	4.1	5.6	5.7	5.0
Déflateur du PIB	2.5	11.5	18.0	32.5	-2.6	-1.6 1/	4.4
Déflateur du PIB hors pétrole	2.5	11.5	18.0	10.8	8.8	11.0	5.4
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	5.3	10.4	12.1	6.2	7.9	7.6	7.3
Indice des prix à la consommation (fin de période)	2.9	16.1	5.8	8.9	7.0	7.9	6.0
Secteur externe							
Exportations de biens, f.à.b. (taux de croissance, en dollars EU)	-4.1	38.1	42.2	118.6	4.1	-1.8	8.0
Dont: Exportations hors pétrole	-4.1	38.1	42.2	15.9	39.6	42.6	7.4
Importations de biens, f.à.b. (taux de croissance, en dollars EU)	25.7	70.3	54.7	-18.3	5.8	2.7	5.2
Importations de biens, f.à.b. (taux de croissance, en dollars EU) 2/	22.1	33.7	24.8	8.5	7.8	12.7	5.1
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	6.9	4.1	5.4	3.4	3.5	3.8	4.9
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	-13.7	-34.6	-47.2	-1.3	-3.7	-6.7	-6.7
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB) 2/	-7.1	-12.0	-7.4	-3.7	-3.3	-5.7	-6.3
Solde global (en pourcentage du PIB)	-10.0	-7.3	-4.0	10.4	0.2	-0.1	-1.0
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes en millions de dollars EU (fin de période) 3/	32	39	70	194	229	148	232
Réserves officielles brutes en mois d'importations de biens et services de l'année suivante 2/	0.7	0.6	1.1	2.6	3.0	1.8	2.8
Monnaie et taux d'intérêt							
Monnaie et quasi-monnaie	25.5	13.5	14.6	15.7	14.8	15.5	10.7
Monnaie en circulation	47.5	-3.4	14.8	35.3	-1.5	-1.2	10.7
Opérations consolidées du gouvernement							
Revenus et dons	35.4	32.9	26.6	82.0	31.4	29.1	31.3
Revenus et dons (hors pétrole)	35.4	32.9	26.6	71.4	27.3	25.8	28.1
Idem, hors dons	30.7	29.7	24.5	27.0	25.3	23.9	25.1
Recettes pétrolières 4/	0.0	0.0	0.0	10.6	4.1	3.4	3.1
Dépenses et prêts nets	47.2	37.7	33.7	36.3	33.8	32.1	34.3
Solde global, dons compris	-11.8	-4.8	-7.1	45.7	-2.4	-3.0	-3.1
Solde global hors pétrole, hors dons	-16.5	-8.0	-9.2	-9.3	-8.5	-8.2	-9.3
Solde global hors pétrole, dons compris	-11.8	-4.8	-7.1	35.1	-6.5	-6.3	-6.2
Dettes extérieures							
Dettes extérieures nominale externe (en millions de dollars EU)	2,809	3,037	3,137	2,379	2,267	2,528	2,604
Dettes extérieures nominale (en pourcentage du PIB)	220	203	169	88	86	92	87
Pour mémoire:							
Taux de change Ouguiya/US\$ (fin de période)	265.6	256.2	268.6	268.6
Exportations, f.à.b. (en millions de dollars EU)	318	440	625	1,367	1,423	1,343	1,450
Importations, f.à.b. (en millions de dollars EU) 2/	468	625	781	847	914	955	1,003
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	338	397	493	729	710	724	790
PIB nominal hors pétrole (en milliards d'ouguiyas)	338	397	493	569	639	667	739
PIB nominal (en millions de dollars EU)	1,276	1,493	1,857	2,713	2,644	2,762	2,979
Population (en millions)	2.7	2.8	2.8	2.9	3.0	3.0	3.0
PIB par tête (en dollars EU)	474	541	658	938	893	933	983
Taux de change effectif réel (glissement annuel en pourcent; fin de période)	-13.4	8.0	8.8	-2.9
Prix du pétrole (dollars EU par baril): prévisions PEM, 20 septembre 2007	28.9	37.8	53.4	64.3	60.8	68.5	75.0
Production annuelle de pétrole (en millions de barils)	11.2	7.7	5.7	4.8

Sources: Autorités mauritaniennes; et estimations et prévisions des services du Fonds.

1/ La baisse du déflateur en 2007 reflète la forte baisse de la part du secteur pétrolier dans le PIB total cette année là et le fait que, en raison du choix des autorités d'utiliser 1998 (année durant laquelle les cours du pétrole étaient particulièrement bas) comme année de base pour l'estimation des comptes nationaux, l'indice de déflateur pour le secteur pétrolier est très supérieur à celui des autres secteurs.

2/ Hors exploration/production pétrolière et autres activités minières (or, cuivre), et importations financées par les IDEs ou l'aide.

3/ Hors compte pétrolier.

4/ Y compris les primes de signature.

Tableau 2. Opérations de l'administration centrale, 2006–10

(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2006	2007			2008	2009	2010	
	Prél.	Fin juin	Est.	Fin décembre	Proj.	Proj.	Proj.	
		Rapport sur le économies nationales No. 07/224		Rapport sur le économies nationales No. 07/224				
Recettes non pétrolières et dons	406.0	77.7	78.6	174.3	171.9	207.8	210.4	217.0
Recettes non pétrolières	153.5	70.9	73.8	161.4	159.5	185.0	194.3	206.7
Recettes fiscales	97.1	48.5	54.2	95.7	100.6	114.1	126.0	137.1
Taxes sur les revenus et les profits	26.7	16.5	18.0	28.7	30.5	33.2	35.7	38.4
Taxes sur les biens et services	45.0	22.9	25.8	48.1	50.0	60.0	65.7	69.2
Taxes sur le commerce international	14.8	8.0	8.8	16.2	17.7	18.6	22.0	26.7
Autres recettes fiscales	10.6	1.1	1.6	2.8	2.3	2.4	2.6	2.8
Recettes non fiscales	56.4	22.4	19.6	65.7	58.9	70.9	68.2	69.5
<i>Dont</i> : Recettes du secteur pêche	39.4	7.7	6.0	46.8	41.5	45.8	47.0	48.3
<i>Dont</i> : Dividendes des entreprises publiques	8.3	11.5	8.5	11.5	8.8	11.7	11.7	11.7
Dons	252.5	6.8	4.8	12.8	12.4	22.7	16.1	10.3
<i>Dont</i> : projets	2.1	4.0	3.1	8.5	8.5	21.2	14.6	8.9
Dépenses et prêts nets 1/	206.4	97.0	83.9	216.1	214.2	253.4	249.5	251.7
Dépenses courantes 2/	157.9	71.7	69.0	154.3	157.2	161.7	160.5	166.1
Salaires et traitements	52.8	30.1	32.5	60.2	63.0	65.3	66.6	67.9
Biens et services	71.6	27.0	25.4	61.9	61.9	55.0	58.5	62.1
<i>Dont</i> : processus électoral	7.1	3.6	...	3.6	3.6
Subventions et transferts 3/	15.1	7.6	6.3	15.2	15.2	22.8	17.5	18.4
Intérêts	13.5	5.9	4.7	11.9	11.9	12.3	11.5	11.3
Extérieurs	5.0	2.0	2.2	4.1	4.1	4.2	3.4	3.3
Intérieurs	8.5	3.9	2.5	7.8	7.8	8.1	8.1	8.0
Comptes spéciaux et autres	4.8	1.2	0.2	5.2	5.2	6.3	6.3	6.3
<i>Dont</i> : Développement du secteur pétrolier	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Dépenses de capital	44.6	25.3	14.9	61.7	57.0	80.5	79.9	75.9
Investissement financé sur ressources extérieures 4/	20.7	14.2	11.4	30.0	30.0	50.4	40.5	30.2
Investissement financés sur ressources intérieures	23.9	11.1	3.5	31.7	27.0	30.0	39.4	45.7
Restructurations et prêts nets	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4	0.0	0.0
Réserves communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.9	9.1	9.7
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-52.9	-26.1	-10.0	-54.6	-54.7	-68.4	-55.2	-45.0
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	199.6	-19.3	-5.3	-41.8	-42.3	-45.7	-39.1	-34.7
Solde de base hors pétrole; définition du programme 5/	-24.4	-9.1	3.6	-19.6	-19.6	-13.8	-11.3	-11.5
Recettes pétrolières (net)	60.5	16.5	7.3	26.4	22.4	23.1	20.5	21.2
Solde global; dons non compris (déficit -)	7.6	-9.6	-2.8	-28.2	-32.3	-45.3	-34.8	-23.8
Solde global; dons compris (déficit -)	260.1	-2.9	2.0	-15.4	-19.8	-22.6	-18.7	-13.5
Financement	-260.1	2.9	-2.0	15.3	19.8	22.5	18.7	13.5
Financement intérieur 6/	-38.7	-5.1	-8.5	-8.2	-1.6	-2.8	-2.8	-2.8
Système bancaire	-47.7	3.2	4.2	-3.5	3.6	-2.8	-2.8	-2.8
BCM 7/	-27.3	-2.4	-3.4	0.0	5.1	-2.8	-2.8	-2.8
Banques commerciales	-20.3	5.6	7.6	-3.5	-1.5	0.0	0.0	0.0
Financement non-bancaire	4.6	0.0	0.7	3.0	4.9	0.0	0.0	0.0
Privatisation et autres 8/	22.2	0.0	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs 9/	-17.8	-8.3	-10.0	-7.7	-10.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	-223.9	8.0	8.1	23.6	23.0	25.3	21.5	16.3
Compte pétrolier (net)	-13.1	-1.7	0.5	3.2	2.8	-2.3	-1.2	-1.6
Recettes pétrolières (net)	-60.5	-16.5	-7.3	-26.4	-22.4	-24.7	-20.5	-21.2
Contribution du compte pétrolier au budget	47.4	14.8	7.8	29.6	25.3	22.4	19.3	19.6
Autres (net)	-210.8	9.7	7.6	20.4	20.2	27.6	22.6	17.9
Emprunts (net)	6.4	6.1	4.1	12.1	12.1	19.7	16.6	12.1
Financement exceptionnel	10.7	3.6	3.5	8.3	8.1	7.9	6.1	5.8
IADM (IDA et FAD)	-227.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	2.5	0.0	-1.6	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour Mémoire:								
Revenus pétroliers (en millions de dollars EU)	223.4	61.4	27.1	96.1	81.5	78.5	74.4	76.9
Balance du compte pétrole (en millions de dollars EU)	48.8	55.0	46.7	37.0	38.3	35.0	39.3	45.4
Encours de bons du Trésor	40.0	45.6	47.1	39.4	43.4	43.4	43.4	43.4
<i>Dont</i> : banques commerciales	32.3	37.9	38.7	28.8	30.8	30.8	30.8	30.8
Stock des arriérés 9/	14.6	6.3	4.6	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Instances de paiement au Trésor (ordonnancements enregistrés) 10/	12.5	6.4	4.5	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Dépenses de réduction de la pauvreté	49.9	31.1	18.4	64.1	64.1	71.6	79.1	86.2

Tableau 2 (suite et fin). Opérations financières consolidées de l'État, 2006–10
(En pourcentage de PIB non pétrolier; sauf indication contraire)

	2006	2007			2008	2009	2010	
	Prél.	Fin juin	Est.	Fin décembre	Proj.	Proj.	Proj.	
		Rapport sur le économies nationales No. 07/224		Rapport sur le économies nationales No. 07/224				
Recettes non pétrolières et dons	71.4	12.2	11.8	27.3	25.8	28.1	26.5	26.0
Recettes non pétrolières	27.0	11.1	11.1	25.3	23.9	25.1	24.5	24.8
Recettes fiscales	17.1	7.6	8.1	15.0	15.1	15.4	15.9	16.4
Taxes sur les revenus et les profits	4.7	2.6	2.7	4.5	4.6	4.5	4.5	4.6
Taxes sur les biens et services	7.9	3.6	3.9	7.5	7.5	8.1	8.3	8.3
Taxes sur le commerce international	2.6	1.3	1.3	2.5	2.7	2.5	2.8	3.2
Autres recettes fiscales	1.9	0.2	0.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	9.9	3.5	2.9	10.3	8.8	9.6	8.6	8.3
Dont: Recettes du secteur pêche	6.9	1.2	0.9	7.3	6.2	6.2	5.9	5.8
Dont: Dividendes des entreprises publiques	1.5	1.8	1.3	1.8	1.3	1.6	1.5	1.4
Dons	44.4	1.1	0.7	2.0	1.9	3.1	2.0	1.2
Dont: projets	0.4	0.6	0.5	1.3	1.3	2.9	1.8	1.1
Dépenses et prêts nets 1/	36.3	15.2	12.6	33.8	32.1	34.3	31.4	30.2
Dépenses courantes 2/	27.8	11.2	10.3	24.1	23.6	21.9	20.2	19.9
Salaires et traitements	9.3	4.7	4.9	9.4	9.4	8.8	8.4	8.1
Biens et services	12.6	4.2	3.8	9.7	9.3	7.4	7.4	7.4
Dont: processus électoral	1.2	0.6	...	0.6	0.5
Subventions et transferts 3/	2.7	1.2	0.9	2.4	2.3	3.1	2.2	2.2
Intérêts	2.4	0.9	0.7	1.9	1.8	1.7	1.5	1.4
Extérieurs	0.9	0.3	0.3	0.6	0.6	0.6	0.4	0.4
Intérieurs	1.5	0.6	0.4	1.2	1.2	1.1	1.0	1.0
Comptes spéciaux et autres	0.8	0.2	0.0	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8
Dépenses de capital	7.8	4.0	2.2	9.7	8.5	10.9	10.1	9.1
Investissement financé sur ressources extérieures 4/	3.6	2.2	1.7	4.7	4.5	6.8	5.1	3.6
Investissement financés sur ressources intérieures	4.2	1.7	0.5	5.0	4.0	4.1	5.0	5.5
Restructurations et prêts nets	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0
Réserves communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	1.1	1.2
Solde hors pétrole; dons non compris	-9.3	-4.1	-1.5	-8.5	-8.2	-9.3	-7.0	-5.4
Solde hors pétrole; dons compris	35.1	-3.0	-0.8	-6.5	-6.3	-6.2	-4.9	-4.2
Solde de base hors pétrole; définition du programme 5/	-4.3	-1.4	0.5	-3.1	-2.9	-1.9	-1.4	-1.4
Recettes pétrolières (net)	10.6	2.6	1.1	4.1	3.4	3.1	2.6	2.5
Solde global; dons non compris	1.3	-1.5	-0.4	-4.4	-4.8	-6.1	-4.4	-2.9
Solde global; dons compris	45.7	-0.4	0.3	-2.4	-3.0	-3.1	-2.4	-1.6
Financement	-45.7	0.5	-0.3	2.4	3.0	3.1	2.4	1.6
Financement intérieur 6/	-6.8	-0.8	-1.3	-1.3	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3
Dont: Système bancaire	-8.4	0.5	0.6	-0.6	0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Financement extérieur	-39.4	1.3	1.2	3.7	3.4	3.4	2.7	1.9
Dont: Compte pétrolier (net)	-2.3	-0.3	0.1	0.5	0.4	-0.3	-0.1	-0.2
Erreurs et omissions	0.4	0.0	-0.2	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour Mémoire:								
PIB non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	568.9	639.2	667.4	639.2	667.4	738.6	793.8	834.3
Balance primaire hors pétrole, y compris dons	37.5	-2.1	-0.1	-4.7	-4.6	-4.5	-3.5	-2.8
Revenus totaux	37.6	13.7	12.2	29.4	27.3	28.2	27.1	27.3
Dette publique totale (fin de période) 11/	138.0	117.7	123.2	114.2	105.6	99.0
Dont: Encours de la dette du gouvernement	25.7	22.4	21.5	19.6	17.8	16.6
Instances du trésor (en milliards d'ouguiyas) 10/	12.5	6.4	4.5	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Transferts du fonds pétrolier au budget (en milliards d'ouguiyas)	47.4	14.8	7.8	29.6	25.3	22.4	19.3	19.6
Réserves du fonds pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	13.1	14.8	12.6	9.9	10.3	9.4	10.6	12.2
Dépenses de réduction de la pauvreté	8.8	4.9	2.8	10.0	9.6	9.7	10.0	10.3

Sources: Données et projections fournies par les autorités mauritaniennes et les estimation et projections du service du FMI.

1/ Sur base des ordonnancements pris en charge par le trésor en 2006, et sur base ordonnancements à partir de 2007.

2/ Nouvelle classifications des autorités, plus proche des standards des Statistiques des Finances Publiques; estimations pour 2006.

3/ Y compris les transferts effectués à des entités publiques hors gouvernement central.

4/ Y compris l'investissement public des entreprises publiques financé par l'assistance extérieure reçue par le gouvernement.

5/ Défini comme les revenus non pétroliers de l'État (hors dons) moins les dépenses de l'État (hors dépenses financées par l'extérieur et intérêts sur la dette publique extérieure).

6/ Le financement intérieur est ajusté en ligne avec le paragraphe 17 du Protocole d'accord technique.

7/ Le financement BCM est ajustée en ligne avec le paragraphe 17 du Protocole d'accord technique.

8/ En 2006, comprend les revenus au titre de la vente d'une licence de télécommunication de 103 millions de dollars EU.

9/ Instances au Trésor et autres obligations de paiement non budgétées et non payées, reconnues par l'Etat.

10/ Instances de paiements prises en charge par le Trésor et non payées jusque 2006; instances de paiements non payées par le Trésor à partir de :

11/ Après réduction du stock au titre de IRDM.

Tableau 3. Comptes Monétaires, 2006–08
(En milliards d'ouguiyas au taux de change de fin de période; sauf indication contraire)

	2007								2008		
	2006	Juin		Déc.			Mars	Juin	Sept.	Déc.	
	Prél.	Rapport sur les économies nationales n° 07/224	Prél.	Rapport sur les économies nationales n° 07/224	Proj.		Projection				
Situation monétaire											
Avoirs extérieurs nets	0.7	-0.7	-5.7	14.5	11.4	9.2	5.8	15.0	13.3		
BCM	4.6	4.2	2.2	22.4	0.3	-2.3	14.6	23.8	22.1		
Banques commerciales	-3.9	-5.0	-7.9	-7.9	11.1	11.5	-8.8	-8.8	-8.8		
Avoirs intérieurs nets	177.2	191.2	192.6	189.5	194.2	204.0	212.9	209.2	214.2		
Crédit intérieur	266.2	279.0	292.7	277.4	292.3	302.1	311.0	307.4	312.4		
Crédit net à l'État	112.3	115.5	121.9	108.7	115.9	123.9	124.5	115.4	113.1		
Créances	158.5	135.3	165.4	128.5	156.4	160.4	162.4	158.7	156.4		
Dépôts	-46.2	-19.8	-43.5	-19.8	-40.5	-36.5	-37.9	-43.3	-43.3		
Crédit à l'économie	153.9	163.6	170.7	168.7	176.4	178.3	186.6	192.0	199.3		
Autres postes, net	-89.0	-87.9	-100.1	-87.9	-98.1	-98.1	-98.1	-98.1	-98.1		
Monnaie au sens large	177.9	190.4	186.9	204.0	205.6	213.2	218.7	224.2	227.5		
Monnaie en circulation	66.4	63.3	61.7	65.1	65.6	68.1	69.8	71.6	72.6		
Dépôts à vue	82.3	95.5	92.2	105.0	103.7	107.6	110.3	113.1	114.8		
Dépôts à terme	29.2	31.6	32.9	33.9	36.2	37.6	38.6	39.5	40.1		
Autorités monétaires											
Avoirs extérieurs nets	4.6	4.2	2.2	22.4	0.3	-2.3	14.6	23.8	22.1		
Avoirs	52.2	54.6	52.1	61.4	38.4	37.9	54.5	64.5	62.7		
Engagements 1/	-47.6	-50.4	-50.0	-38.9	-38.2	-40.2	-39.9	-40.7	-40.6		
Avoirs intérieurs nets	79.3	78.0	81.4	66.4	84.2	88.2	76.8	71.4	71.4		
Crédit net à l'État 1/	85.4	83.0	87.5	85.4	90.5	94.5	93.1	87.7	87.7		
dont : à l'administration centrale	88.6	86.1	85.2	88.5	93.7	97.7	96.3	90.9	90.9		
Créances	131.0	102.2	130.4	104.6	130.4	130.4	130.4	130.4	130.4		
Dépôts	-45.6	-19.2	-42.9	-19.2	-39.8	-35.8	-37.2	-42.6	-42.6		
Créances sur le secteur privé	2.0	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		
Créances sur les banques commerciales	0.3	0.0	0.0	-14.0	0.0	0.0	-10.0	-10.0	-10.0		
Crédit aux banques (refinancement)	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Bons BCM	...	0.0	...	-14.0	0.0	0.0	-10.0	-10.0	-10.0		
Autres postes, net	-8.3	-6.9	-8.3	-6.9	-8.3	-8.3	-8.3	-8.3	-8.3		
Base monétaire	84.0	82.3	83.5	88.9	84.5	85.9	91.4	95.2	93.5		
Monnaie en circulation	66.4	63.3	61.7	65.1	65.6	68.1	69.8	71.6	72.6		
Réserves des banques	17.5	19.0	21.8	23.7	18.9	17.8	21.6	23.6	20.9		
Banques commerciales											
Avoirs extérieurs nets	-3.9	-5.0	-7.9	-7.9	11.1	11.5	-8.8	-8.8	-8.8		
Avoirs	30.1	30.1	25.2	30.1	29.1	30.3	30.3	30.3	30.3		
Engagements	-34.0	-35.1	-33.0	-38.1	-18.0	-18.7	-39.1	-39.1	-39.1		
Actifs intérieurs nets	115.4	132.1	133.0	146.8	128.8	133.6	157.7	161.4	163.7		
Crédit intérieur	178.8	194.0	203.0	190.0	199.8	205.6	215.9	217.6	222.7		
Crédit net à l'État	26.8	32.4	34.4	23.3	25.3	29.3	31.3	27.6	25.3		
Créances	27.5	33.1	35.0	24.0	26.0	30.0	32.0	28.3	26.0		
dont : bons du Trésor	32.3	37.9	38.7	28.8	30.8	34.8	36.8	33.1	30.8		
Dépôts	-0.7	-0.7	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7		
Crédit à l'économie	151.9	161.6	168.6	166.7	174.5	176.3	184.6	190.0	197.3		
Créances nettes sur la BCM	17.2	19.0	21.8	37.7	18.9	17.8	31.6	33.6	30.9		
Réserves	17.5	19.0	21.8	23.7	18.9	17.8	21.6	23.6	20.9		
Crédit de la BCM	-0.3	0.0	0.0	14.0	0.0	0.0	10.0	10.0	10.0		
Autres postes, net	-80.6	-80.9	-91.8	-80.9	-89.8	-89.8	-89.8	-89.8	-89.8		
Dépôts des résidents non bancaires	111.5	127.1	125.1	138.9	139.9	145.2	148.9	152.6	154.9		
Pour mémoire :											
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3.2	3.1	3.2	3.2		
Monnaie en circulation/Monnaie au sens large (%)	37.3	33.2	33.0	31.9	31.9	31.9	31.9	31.9	31.9		
Monnaie au sens large (en %) 2/	15.7	6.9	5.0	14.8	15.5	3.7	6.4	9.1	10.7		
Crédit au secteur privé (en %) 2	7.2	6.3	11.0	9.6	14.6	1.0	5.8	8.8	13.0		
Avoirs extérieurs de la BCM (en millions de dollars)	194.4	203.3	201.2	228.4	147.8	141.1	202.9	240.1	232.0		
Engagements extérieurs de la BCM (en millions de dollars)	-177.2	-187.5	-192.9	-145.0	-146.8	-149.8	-148.5	-151.5	-150.3		
Avoirs extérieurs nets (en millions de dollars)	17.2	15.8	8.4	83.5	1.0	-8.7	54.4	88.6	81.7		
Reserves internationales nettes (en millions de dollars)	7.8	6.3	-7.6	74.0	-8.8	-18.5	44.6	78.8	71.9		
Avoirs extérieurs des banques (en millions de dollars)	112.1	112.1	97.2	112.1	112.1	112.1	112.1	112.1	112.1		
Engagements extérieurs des banques (en millions de dollars)	-126.6	-130.6	-127.5	-141.7	-69.4	-69.4	-144.7	-144.7	-144.7		
Avoirs extérieurs des banques net (en millions de dollars)	-14.5	-18.5	-30.3	-29.6	42.7	42.7	-32.6	-32.6	-32.6		

Sources : Autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du Fonds.

1/ Reflète l'allègement de la dette consenti par le FMI au titre de l'IADM.

2/ Variation par rapport à l'année précédente.

Tableau 4. Balance des paiements 2006–10
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2006	2007		2008	2009	2010
	Prél.	Rapport sur les économies nationales n° 07/224	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Balance commerciale	199.6	188.9	143.7	189.3	48.0	-210.1
Exportations	1366.6	1423.2	1342.5	1450.5	1333.6	1181.0
<i>dont</i> : minerais de fer	467.2	525.0	533.0	521.6	496.1	405.4
pêche	200.6	205.9	205.9	214.7	222.1	237.2
pétrole brut	642.1	412.0	309.8	341.0	257.7	191.3
cuivre	5.6	144.0	183.6	177.2	132.1	102.1
or	1.6	91.3	58.2	146.0	164.6	167.1
Importations, f.à.b.	-1167.0	-1234.3	-1198.8	-1261.1	-1285.5	-1391.1
Produits pétroliers	-227.4	-266.9	-276.8	-308.4	-313.8	-308.7
Équipements pour les industries minières et extractives	-434.4	-408.4	-339.6	-363.0	-384.0	-486.6
Autres	-505.2	-559.0	-582.4	-589.8	-587.7	-595.8
Services et revenus (nets)	-393.9	-457.2	-499.0	-605.4	-519.5	-450.4
Services (nets)	-319.6	-379.1	-413.2	-432.3	-409.8	-403.6
Crédit	86.7	101.1	100.1	116.4	120.0	124.2
<i>dont</i> : licences de Pêche	33.7	48.1	44.5	60.8	62.6	65.1
Débit	-406.3	-480.2	-513.3	-548.8	-529.7	-527.8
<i>dont</i> : fret (y compris pétrole et mines)	-159.1	-168.3	-163.5	-172.0	-175.3	-189.7
Revenus (nets)	-74.3	-78.1	-85.7	-173.1	-109.7	-46.8
Crédit	119.0	151.6	143.1	142.8	148.0	150.0
<i>dont</i> : compensation de l'UE au titre de l'accord de pêche	108.0	111.9	115.9	117.5	118.1	118.9
Débit 1/	-193.3	-229.7	-228.8	-316.0	-257.7	-196.8
<i>dont</i> : intérêt exigibles sur la dette publique	-27.4	-23.6	-24.5	-25.6	-20.3	-19.4
bénéfices et salaires du secteur pétrolier 1/	-160.0	-115.4	-101.6	-119.3	-90.2	-55.9
Transferts courants (net)	158.7	170.1	170.8	217.3	194.5	168.6
Transferts privés sans contrepartie (net)	66.5	68.5	68.5	71.9	75.5	79.3
Transferts officiels	92.1	92.4	102.2	145.3	119.0	89.3
<i>dont</i> : assistance multilatérale PPTE 2/	14.3	8.5	8.2	6.0	5.8	5.6
Solde des transactions courantes (transferts inclus mais hors taxes)	-121.0	-144.9	-211.5	-251.4	-258.1	-302.2
Solde des transactions courantes	-35.6	-98.2	-184.5	-198.8	-276.9	-491.9
Compte de capital et financier	257.8	104.9	180.8	168.5	269.1	506.4
Compte de capital	1107.2	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : allègement consenti au titre de l'IADM par le FMI 4/	48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
par l'IDA 4/	607.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
par le FAD 4/	241.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
autres transactions (bonus du pétrole/ ventes de licences)	210.2	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	-849.4	104.9	173.8	167.5	269.1	506.4
Investissement direct (net)	154.6	141.4	152.9	148.1	229.2	455.1
<i>dont</i> : prospection pétrolière (net)	1.6	153.2	151.1	140.9	216.5	405.3
Prêts officiels à moyen et long terme	-835.7	28.0	64.6	62.4	47.8	29.4
Décaissements	73.8	80.3	117.1	110.3	94.5	75.6
Principal exigible	-909.5	-52.3	-52.5	-47.9	-46.7	-46.3
Autres flux financiers 5/	-168.3	-64.5	-43.7	-43.0	-8.0	22.0
<i>dont</i> : variation des arriérés extérieurs privés	-74.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	60.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	282.3	6.7	-3.7	-30.3	-7.8	14.5
Financement	-282.3	-6.7	3.7	30.3	7.8	-14.5
Avoirs extérieurs nets	-315.7	-39.6	-30.1	-2.8	-18.2	-39.8
Banque centrale (net)	-162.0	-66.4	16.3	-81.4	-16.2	-36.8
Avoirs	-124.2	-34.2	46.6	-84.9	-18.7	-34.8
Engagements	-37.8	-32.2	-30.4	3.5	2.5	-2.0
Banques commerciales (net)	-104.9	15.1	-57.2	75.3	2.3	3.1
Variation du compte pétrolier	-49.2	11.7	10.9	3.3	-4.4	-6.1
Financement exceptionnel	33.4	32.9	33.8	33.1	26.0	25.2
Ecart de financement (déficit +)	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:						
Balance Commerciale (en pourcentage du PIB annuel)	7.4	7.1	5.2	6.4	1.6	-6.9
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB annuel)	-1.3	-3.7	-6.7	-6.7	-9.2	-16.2
Idem, hors pétrole et mines (sauf SNIM)	-3.7	-3.3	-5.7	-6.3	-6.9	-8.4
Réserves officielles brutes	194.4	228.6	147.8	232.6	251.3	286.1
en mois d'importations 6/	2.6	3.0	1.8	2.8	2.9	3.2
Compte pétrolier	49.2	37.0	38.3	35.0	39.3	45.4
Impact net des opérations pétrolières sur la balance des paiements	246.1	110.1	89.3	91.8	90.5	107.8
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (en pourcentage du PIB annuel) 7/	87.7	85.8	91.5	87.4	85.9	84.5
Service de la dette après allègement (en pourcentage des exportations de biens et services)	6.3	3.9	6.5	2.7	3.0	3.3

Sources : Autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du Fonds.

1/ La hausse des profits rapatriés en 2008 par rapport à 2007 s'explique par le fait que les accords de partage de la production prévoient que la part des revenus pétroliers affectés au "Profit oil" soient de 40 % quand les prix sont inférieurs à 55 \$, ce qui était le cas au premier trimestre 2007, et de 50 % au delà.

2/ À l'exclusion des dons PPTE relatifs au service de la dette qui a fait l'objet de l'allègement au titre de l'IADM.

3/ Hors exportations et importations financées par IDE des secteurs pétrolier et minier.

4/ L'annulation de la dette multilatérale est traitée comme une opération de réduction de stock.

5/ En 2007, inclut les 26.3 millions de dollars EU de transferts sans contrepartie liés aux élections enregistrés au premier semestre.

6/ Importations de biens et services au cours de l'année suivante, hors importations financées par IDE et par l'aide extérieure.

7/ En 2007, hors paiements de la BCM à la BisD au titre de la dette à court terme.

Tableau 5. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1996	2000	2002	2004	CSLP		OMD
						2010	2015	2015
(En pourcentage de la population totale)								
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim								
Incidence globale de la pauvreté	56.6	54.3	51.0	...	46.7	35.0	25.0	28.3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36.1	25.4	29.2	...	25.9
Prévalence de la malnutrition infantile	47.6	...	32.0	...	30.2	26.0	21.0	23.8
(En pourcentage du groupe d'âge de l'école primaire)								
2. Assurer l'éducation primaire pour tous								
Taux brut d'inscription dans le primaire	46.0	82.0	87.0	88.0	95.1	98.0	100.0	100.0
(En pourcentage des élèves inscrits au CP-cours primaire)								
Taux de rétention des élèves du primaire à l'entrée en sixième	55.0	48.0	48.8	68.8	100.0	100.0
(En pourcentage du nombre total d'inscrits)								
3. Promouvoir l'égalité des sexes								
Part des filles dans le total des inscrits en primaire	42.0	46.0	48.0	49.0	49.8	49.0	50.0	50.0
(Pour 1.000 naissances vivantes)								
4. Réduire la mortalité infantile								
Mortalité infantile (moins de cinq ans)	137.0	122.0	135.0	128.0	55.0	45.7
(Pour 100.000 naissances vivantes)								
5. Améliorer la santé maternelle								
Réduire le taux de mortalité maternelle	747.0	400.0	300.0	...
(En pourcentage des 15-24 ans)								
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies								
Réduire de moitié l'incidence du VIH/sida	0.5	0.6	0.5	<1.1	<1.0	1.0
(En pourcentage de la population)								
7. Assurer un environnement durable								
Accès à une source d'eau améliorée	60.4	...	63.7	65.0	75.0	...
Accès à l'électricité	18.0	...	23.8
Pour mémoire :								
Population (en millions) 1/	1.96	2.27	2.51	2.63	2.82
Indice de développement humain du PNUD	0.387	0.423	0.449	0.465
Indice Gini de l'inégalité	...	0.34	0.39	...	0.39	0.40	0.41	...
Taux de vaccination infantile (en pourcentage)	...	30	40	70	93

Sources : autorités mauritaniennes, indicateurs du développement dans le monde et indicateurs du développement humain du PNUD (2004).

1/ Estimations basées sur les données des recensements démographiques de 1988 et 2000.

Objectif 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar EU par jour.

Objectif 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaire.

Objectif 3 : Éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

Objectif 4 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Objectif 5 : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et d'autres maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

Tableau 6. Revenues et décaissements dans le cadre de l'accord FRPC, 2006–09

Date de décision	Mesure/État d'avancement	Montant du décaissement		Date du décaissement
		En DTS	En pourcent de la quote-part ^{1/}	
18 décembre 2006	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord FRPC	4,52 millions	7.0	12 janvier 2007
23 avril 2007	Conclusion de la première revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2006.	1,93 millions	3.0	27 avril 2007
Novembre 2007	Conclusion de la deuxième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2007.	1,93 millions	3.0	
Avril 2008	Conclusion de la troisième revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2007.	1,93 millions	3.0	
Novembre 2008	Conclusion de la quatrième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2008.	1,93 millions	3.0	
Avril 2009	Conclusion de la cinquième revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2008.	1,93 millions	3.0	
Novembre 2009	Conclusion de la sixième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2009.	1,93 millions	3.0	
Total		16.1 millions	25.0	

^{1/} La quote-part de la Mauritanie s'élève à 64,4 millions de DTS.

Mr. Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
USA

Nouakchott, le 3 novembre 2007

Monsieur le Directeur général,

Le gouvernement qui a été formé en avril dernier s'est donné comme priorités la consolidation et l'approfondissement de la démocratie, le renforcement de la gouvernance, ainsi que l'intensification des efforts visant à stimuler la croissance économique et à lutter contre la pauvreté. Le gouvernement entend en particulier accroître l'efficacité de l'intervention de l'État; promouvoir le développement du secteur privé; combattre la corruption et améliorer la gestion des finances publiques; et mettre en œuvre des programmes d'urgence intégrés dans les zones les plus pauvres

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du programme soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) qui a été approuvé le 18 décembre 2006.

Le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur la mise en œuvre du programme durant la première moitié de 2007, décrit les politiques économiques et financières que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre pendant la deuxième année du programme, et définit les objectifs macroéconomiques, les mesures structurelles, et les indicateurs pour cette année.

Au vue de la forte performance soutenue de la Mauritanie, nous sollicitons du FMI la conclusion de la seconde revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC et l'approbation d'un troisième déboursement pour un montant de 1.93 millions de DTS. Nous demandons également une dérogation pour la non-observation du critère de performance relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen et long terme, en raison de l'entrée en vigueur de prêts contractés auprès de la Banque islamique de développement et du Fonds arabe de développement économique et social pour financer des projets d'approvisionnement en eau et électricité essentiels au plan économique et social. Nous avons trouvé des accords de principe sur des termes plus favorables, qui augmenteraient l'élément don de ces deux prêts, et nous assurerons que ces nouvelles conditions entreront en vigueur dès que possible. Les troisième et quatrième revues de la

performance de la Mauritanie dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC auront respectivement lieu d'ici au 31 mars 2007 et au 30 septembre 2007.

Le gouvernement est convaincu que les mesures décrites dans le MPEF ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toutes mesures additionnelles qui s'avèreraient nécessaires à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles du FMI relatives à de telles consultations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Ousmane Kane

Abderrahmane Ould Hama Vezaz

Gouverneur de la Banque Central de
Mauritanie

Ministre de l'Économie et des Finances

MÉMORANDUM DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

3 novembre 2007

I. INTRODUCTION

1. L'élection de Mr. Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi à la tête de l'État en mars dernier et la formation d'un gouvernement dirigé par Mr. Zeine Ould Zeidane en avril constituent l'aboutissement du processus de transition démocratique, dont la transparence et l'impartialité ont été saluées par la communauté internationale. Notre pays est maintenant doté d'institutions légitimes et pluralistes.
2. Le nouveau gouvernement s'est donné comme priorités la consolidation et l'approfondissement démocratique, le renforcement de la gouvernance, ainsi que l'intensification des efforts visant à stimuler la croissance économique et à lutter contre la pauvreté. Nous entendons en particulier : accroître l'efficacité de l'intervention de l'État en la concentrant sur l'amélioration de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et à l'énergie, et des infrastructures de base ; promouvoir le développement du secteur privé ; combattre la corruption et améliorer la gestion des finances publiques; et mettre en place des programmes d'urgence intégrés dans les zones les plus pauvres, à commencer par la ville de Tintane, qui a été dévastée par de inondations en août dernier. Le rapatriement des personnes déplacées à l'étranger est également une priorité du gouvernement pour renforcer la cohésion sociale. La poursuite de ces objectifs sera guidée par le second Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP2) et se fera dans le respect des équilibres macroéconomiques. A ce titre, nous entendons poursuivre le programme soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).
3. Dans notre mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) daté du 29 novembre 2006, nous avons défini les grandes lignes de ce programme pour la période octobre 2006–septembre 2009, ainsi que les actions que nous comptons entreprendre durant sa première année. L'objectif du présent mémorandum, qui vient compléter celui du 29 novembre 2006 et notre lettre d'intention datée du 27 mars 2007, est de faire le point sur la mise en œuvre du programme, de mettre à jour le cadre de moyen-terme, et de décrire les actions qui seront entreprises durant la deuxième année du programme.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET REFORMES : ÉVOLUTIONS RECENTES

4. En dépit d'une baisse de la production pétrolière plus rapide qu'attendu du fait de difficultés techniques répétées, les développements macroéconomiques au cours de la première partie de 2007 sont restés globalement conformes aux objectifs du programme supporté par la FRPC. La production pétrolière moyenne a ainsi été de 16,250 barils par jour au cours des huit premiers mois de 2007, alors que nous nous attendions à une moyenne de 21,000 barils par jour sur l'ensemble de l'année sur la base des informations qui nous avaient

été communiquées par l'opérateur. La croissance du PIB non pétrolier a par contre été conforme aux attentes, bénéficiant du rebond de la production agricole et de la construction, et du développement de nouveaux projets miniers. En dépit de tensions inflationnistes liées à la hausse des prix d'un certain nombre de produits alimentaires importés, les prix à la consommation ont continué à décélérer en 2007 : l'inflation en glissement est ainsi passée de 8.9 % à fin 2006 à 6.6 % à fin août 2007, du fait principalement d'une décélération des prix des produits alimentaires et des transports.

5. Le compte courant est passé d'un surplus équivalent à 1.5 % du PIB au premier semestre 2006 à un déficit équivalent à 7.3 % du PIB au premier semestre 2007, du fait principalement de la baisse des exportations de pétrole conjuguée à l'effet négatif de la hausse des prix à l'importation. Les réserves de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) s'élevaient à 258 millions de dollars à fin août, soit l'équivalent de 3.4 mois d'importations de biens et services,⁸ un niveau légèrement plus élevé que prévu, les entrées informelles de capitaux liés, semble-t-il, au processus électoral ayant plus que compensé les moindres exportations de produits pétroliers. Après être resté stable au cours des semaines ayant suivi la mise en place du marché des changes en janvier 2007, le taux de change par rapport au dollar s'est apprécié, passant de 269 ouguiyas par dollar à fin avril à 255 ouguiyas par dollar à fin août, du fait au départ de l'intervention de la BCM visant à limiter l'impact en termes d'inflation de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

6. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin ont été remplis, à l'exception du critère relatif à la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à moyen et long terme, en raison de l'entrée en vigueur de prêts contractés auprès de la Banque islamique de développement (BIsD) et du Fonds arabe de développement économique et social (FADES), respectivement le 17 juin et 26 mai derniers (Tableau 1). Le repère quantitatif relatif aux instances de paiement au Trésor a été largement atteint du fait d'un meilleur suivi de la situation de trésorerie et de l'informatisation et la déconcentration de la chaîne de la dépense. Le repère relatif aux dépenses de lutte contre la pauvreté n'a en revanche pas été atteint en raison de retards pris dans l'exécution du budget d'investissement. Enfin, les mesures représentant des repères structurels ont été mises en œuvre (Tableau 2).

7. S'agissant de la dette non concessionnelle contractée, elle comprend deux prêts revêtant un caractère important pour notre stratégie de lutte contre la pauvreté. Le premier prêt, contracté auprès du FADES pour un montant de 37 millions de dinars koweïtiens (environ 129 millions de dollars EU), vient en addition à un prêt initial du même organisme pour le financement du projet Aftout Essahli pour l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal, suite à l'augmentation des prix intervenue depuis

⁸ Importations de biens et services à l'exception des importations des industries extractives et des importations financées par l'aide extérieure.

l'évaluation initiale du projet et permettra ainsi d'éviter les retards dans l'exécution de ce projet vital pour notre pays. Alors que les estimations faites préalablement à la signature de ce prêt faisaient ressortir un élément de don supérieur au seuil de 35 % inscrit dans le programme, il s'est avéré par la suite que l'élément de don n'est en fait que de 34,6 %. Nous avons en conséquence initié, début août, des négociations avec le FADES qui ont permis de trouver un accord de principe sur des termes plus favorables, rendant le prêt concessionnel.

8. Le second financement non concessionnel (d'un montant total d'environ 18 millions de dollars EU), pour lequel l'État a consenti une garantie, a été contracté auprès la BIsD et se compose d'un prêt, d'un montant de 2.65 millions de DTS, et d'un accord de leasing, d'un montant de 10.1 millions d'euros, destinés au financement du projet d'extension de la capacité de production d'électricité par la SOMELEC. Celle-ci n'arrive plus à satisfaire la demande d'électricité, ce qui pèse lourdement sur la croissance et l'emploi notamment au niveau du secteur manufacturier. Nous sommes là aussi parvenus à un accord de principe avec la BIsD et les autorités japonaises sur des termes financiers plus favorables, grâce notamment à un don du Japon de 1,75 millions d'Euros qui viendra compléter le financement BIsD. Par ailleurs, nous avons entamé les procédures d'amendement des conventions relatives aux différentes composantes de ce montage financier afin d'assurer leur complémentarité et par là même leur traitement comme dette intégrée aux fins de respecter la conditionnalité au titre de l'accord FRPC.

9. Nous avons continué à mettre en œuvre une politique monétaire prudente, guidée par nos objectifs de réduction de l'inflation. La masse monétaire au sens large a crû de 5 % au cours du premier semestre, soit légèrement moins qu'attendu (7 %). Après avoir fortement crû durant la période ayant précédé les élections, la part de la monnaie en circulation dans la monnaie au sens large a retrouvé un niveau normal. Les crédits à l'économie ont accéléré en raison principalement du rebond dans le secteur de la construction et des avances à certaines entreprises publiques, augmentant de 12 % au cours des 7 premiers mois de l'année, alors qu'ils n'avaient cru que de 7 % sur l'ensemble de 2006. Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor sont restés compris entre 11 % et 13 %, tandis que le taux d'escompte de la Banque centrale a été réduit de 14 % à 12 % le 16 octobre 2007.

10. Le solde budgétaire de base hors pétrole a été excédentaire à hauteur de 0,5 % du PIB hors pétrole au cours du premier semestre, alors qu'un déficit de l'ordre de 1,4 % du PIB hors pétrole était prévu dans le cadre du programme. Cette bonne performance s'explique par le niveau plus élevé que prévu des recettes fiscales et le faible taux d'exécution des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, qui ont plus que compensé le faible niveau des recettes non fiscales provenant du secteur de la pêche et des dividendes des entreprises publiques. Il est à noter que la masse salariale a été supérieure de 5 % aux projections du fait principalement d'inexactitudes relatives à la masse salariale à fin 2006 ayant servi de base pour les projections. Afin de limiter l'impact de la baisse des recettes pétrolières sur le niveau des réserves du fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH), le transfert du fonds

au budget a été revu à la baisse. Comme prévu dans le cadre du programme, la position du Trésor vis-à-vis de la BCM et l'émission de bons du trésor ont été ajustés en conséquence.

11. Suite à la réorganisation ministérielle opérée en avril 2007 et afin de permettre le financement de nos nouvelles priorités, nous avons préparé une loi de finances rectificative (LFR), qui a été adoptée par le parlement le 21 août dernier. La LFR prévoit pour 6 milliards d'ouguiya (soit l'équivalent de 0.9 % du PIB hors pétrole) de dépenses nouvelles devant être financées par des recettes additionnelles et des économies de dépenses de biens et services.

12. Nous avons également poursuivi la mise en œuvre de notre programme de réformes structurelles. Le repère structurel relatif à la publication de l'audit des états financiers de la BCM a été atteint en juin et le projet de loi sur la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières a été soumis au parlement le 15 octobre 2007.

13. Dans le domaine fiscal, des programmes de contrôle ciblés ont été mis en œuvre par la Direction Générale des Impôts (DGI) ; et les douanes sont maintenant dotées de la dernière version du logiciel SYDONIA. L'exécution de la dépense a été sensiblement accélérée du fait du transfert du pouvoir d'ordonnancement aux ministères début 2007 et du déploiement de l'application informatique RACHAD. Nous avons également procédé à la publication du rapport annuel 2006 de l'Inspection générale de l'État. Enfin, afin d'assurer l'unicité de Trésorerie de l'État, tous les comptes autonomes des départements ministériels (hors financement extérieur) et entités de l'État ont été transformés en comptes divisionnaires du Trésor.

14. Dans le cadre de nos efforts vers une meilleure gouvernance nous avons adopté une loi sur la transparence financière qui introduit l'obligation de déclaration de patrimoine pour les titulaires de certaines hautes fonctions de l'État. Nous avons aussi créé une Commission pour la transparence financière de la vie publique, présidée par le Président de la Court suprême. Enfin, depuis juin 2007 la situation mensuelle de trésorerie est publiée sur le site internet du Trésor public.

15. Nous avons continué à œuvrer dans le sens d'une gestion transparente et optimale des ressources pétrolières. Le projet de loi que nous avons soumis au parlement le 15 octobre reprend les recommandations du Département des finances publiques du FMI et renforce les dispositions de l'ordonnance d'avril 2006 relative au FNRH. Elle prévoit notamment l'intégration de la gestion du FNRH au cadre de programmation budgétaire à moyen terme et l'amélioration de la transparence dans la gestion de ces revenus, notamment par la création d'un conseil des hydrocarbures. Par ailleurs, le rapport de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) pour l'année 2006 a été publié début août, et nous avons initié l'audit des comptes à fin décembre 2006 de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH).

16. Nous avons aussi réalisé de nouveaux progrès en termes de modernisation du système financier. En plus de l'audit susmentionné de la BCM, nous avons finalisé en octobre 2007

l'audit des états financiers à fin 2005 de chacune des banques commerciales. Une nouvelle carte de paiement électronique a été introduite en août. Suite à l'adoption au mois d'avril du règlement portant organisation du marché monétaire, nous avons adopté un manuel de procédure relatif aux instruments de gestion de la liquidité, dont l'émission par la BCM de bons BCM. Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la Banque de France, nous avons commencé à préparer les textes d'application de l'ordonnance relative au secteur bancaire. Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en concertation avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI, et la profession bancaire, nous avons finalisé les textes d'application de l'ordonnance relative à la microfinance. Suite à leur adoption et à leur publication sur le site internet de la BCM, nous avons initié la mise en œuvre de ces textes.

17. Pour ce qui est des entreprises publiques, nous avons procédé à des ajustements des prix des bouteilles de gaz en février 2007 et des tarifs de l'eau et de l'électricité en novembre 2007 en vue de permettre le retour à l'équilibre des comptes d'exploitation des entreprises distributrices et d'éviter toutes nouvelles ponctions sur le budget 2007.

18. Enfin, en matière de statistiques économiques, nous avons procédé à l'élaboration et la publication de l'indice trimestriel de production industrielle et d'une note trimestrielle sur le commerce extérieur.

III. CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME

19. Nous sommes convaincus que l'atteinte de nos objectifs d'accélération de la croissance économique, de réduction significative de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des ménages à moyen terme passera nécessairement par une réforme de la gestion de notre portefeuille d'entreprises publiques et un désengagement progressif de l'État du secteur productif et marchand, une plus grande transparence et efficacité de la gestion des dépenses publiques, et un renforcement du secteur privé. Le développement du secteur privé est considéré comme essentiel à la croissance et à la promotion de l'emploi. Une stratégie de développement de ce secteur est en cours d'élaboration et abordera notamment les questions d'accès au financement bancaire, de développement des infrastructures de base, d'amélioration du climat des affaires, d'accroissement de l'investissement direct étranger, de mise en œuvre du Code du commerce, et d'adoption d'un nouveau Code d'investissement.

20. Notre cadre macroéconomique de moyen terme a été mis à jour afin de tenir compte des évolutions récentes, et plus particulièrement de la substantielle révision à la baisse des perspectives de production pétrolière pour les prochaines années, découlant tant des difficultés d'exploitation du champ de Chinguetti que des incertitudes relatives au calendrier de mise en production des champs de Tevet et Tiof, qui sera probablement retardée à 2011–12. En cohérence avec ces objectifs, et au vu de ces évolutions, notre programme économique pour la période 2008-2010 vise à : a) atteindre une croissance du PIB hors pétrole de plus de 4½ % en moyenne annuelle ; b) ramener progressivement l'inflation en

dessous de 5 %; et c) porter les réserves de la BCM à un niveau équivalent à plus de trois mois d'importations en fin de période.

21. Afin de permettre un accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté tout en assurant la viabilité à moyen terme dans un contexte de réduction des revenus pétroliers, notre cadre budgétaire de moyen terme vise à réduire sensiblement le déficit du solde budgétaire de base hors pétrole sur la période 2008–10 par un accroissement des recettes fiscales et une reprioritisation des dépenses publiques. Cette reprioritisation repose sur une justification des enveloppes sectorielles et une volonté de maîtriser les charges fonctionnements, y compris la progression de la masse salariale, en attendant les résultats de la réforme de la fonction publique.

22. Enfin, pour mobiliser l'aide financière de nos partenaires en développement et favoriser le développement d'un partenariat public-privé, nécessaire à la réalisation de nos objectifs, nous organiserons avec le soutien de la Banque mondiale, de l'Union Européenne, du PNUD, et du FMI, un groupe consultatif à Paris du 4 au 6 décembre prochain.

IV. PROGRAMME POUR LA PERIODE OCTOBRE 2007–SEPTEMBRE 2008

23. En 2007, la croissance dans le secteur non pétrolier sera soutenue, du fait du rebond de la production agricole et de la construction et du dynamisme du secteur minier. La croissance du PIB total serait cependant limitée à environ 1 % du fait des difficultés rencontrées par le secteur pétrolier. En 2008, nous avons basé nos projections sur une hypothèse prudente de baisse graduelle de la production pétrolière, qui s'établirait en moyenne à 13 000 barils par jour sur l'ensemble de l'année. La croissance du PIB non pétrolier continuerait à être tirée par le secteur minier en 2008, alors que l'agriculture et la construction retrouverait des rythmes de croissance conformes à leur potentiel de moyen-terme. Au total, notre objectif est d'atteindre un rythme de croissance du secteur non pétrolier de 5.7 % en 2007 et de 5.0 % en 2008. Du fait de la hausse substantielle des tarifs de l'électricité au second semestre, l'inflation serait plus élevée qu'initialement envisagé en 2007 tout en restant inférieure à 8 %. En 2008, notre objectif sera de ramener l'inflation à moins de 6 % en glissement et les réserves internationales à l'équivalent de 2.8 mois d'importations de biens et services en fin d'année.

A. Finances publiques

Politique budgétaire

24. Au cours des derniers mois de 2007, nous nous engageons à exécuter la LFR conformément aux objectifs du programme, et notamment à limiter le déficit du solde de base hors pétrole à 19,6 milliards (2.9 % de PIB hors pétrole), soit un niveau légèrement inférieur à celui prévu dans le cadre de la loi de finances rectificative (20,2 milliards d'ouguiya). En réponse à l'accroissement préoccupant de la masse salariale, des mesures incluant la réconciliation entre le fichier de la solde et celui des agents de la fonction

publique, la vérification des indemnités octroyées, et la suspension des agents non recensés, seront prises pour assurer le respect de l'enveloppe prévue dans le programme. Les dépenses supplémentaires prévues par la LFR ne seront exécutées que si les recettes additionnelles attendues d'ici fin 2007 se matérialisent ; des arbitrages en matière de dépenses seront effectués si ces recettes venaient à manquer. Nous effectuerons par ailleurs un suivi hebdomadaire de l'exécution du budget afin d'assurer sa cohérence avec les objectifs du programme et, le cas échéant, d'effectuer les ajustements nécessaires en temps voulu. Les services des recettes, les ministères dépensiers, et les directions du budget et du trésor participeront à ce suivi, qui sera facilité par l'utilisation du système de paiement RACHAD.

25. La loi de finances 2008 s'inscrira dans notre cadre budgétaire de moyen terme et visera à limiter le déficit budgétaire de base hors pétrole à 13.8 milliards d'ouguiya (1.9 % du PIB hors pétrole), en cohérence avec la viabilité à moyen terme, le maintien d'une épargne de précaution dans le fonds pétrolier, et la réduction de l'endettement intérieur. Pour permettre un niveau de dépenses compatible avec nos objectifs de lutte contre la pauvreté, nous adopterons des mesures de politique fiscale et de modernisation de l'administration fiscale devant entraîner une augmentation des recettes équivalente à au moins 0.6 % du PIB hors pétrole. Des efforts importants seront aussi entrepris pour contenir les dépenses courantes hors secteurs prioritaires et limiter l'augmentation de la masse salariale en termes nominaux dans l'attente des mesures résultant du recensement de la fonction publique prévu fin 2007-début 2008. Le financement du déficit budgétaire se fera principalement par le transfert du FNRH (de 22.4 milliards d'ouguiya), des financements concessionnels et des dons. L'objectif de solde budgétaire de base hors pétrole sera révisé pour tenir compte des dépenses financées sur ressources internes permettant de faciliter le retour des populations déplacées ou de répondre à des catastrophes humanitaires telles que celle de Tintane. Par ailleurs, le solde budgétaire global pourra être ajusté pour tenir compte des dépenses d'investissement ou de lutte contre la pauvreté dans la mesure où de nouveaux financements extérieurs concessionnels deviendraient disponibles, pour autant que l'endettement et les dépenses correspondantes soient cohérents avec la viabilité de la dette, la stabilité macroéconomique, et les capacités d'absorption sectorielles.

26. Afin d'accélérer la convergence avec les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), de simplifier les procédures pour les opérateurs, et de générer des recettes supplémentaires, nous adopterons d'ici fin décembre 2007 une liste mise à jour de produits essentiels bénéficiant d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits tarifaires. Nous poursuivrons en 2008 l'harmonisation de notre classification avec celle de la CEDEAO. En 2008, nous préparerons également une étude visant à évaluer le coût des régimes exceptionnels (secteur des mines et du pétrole, entreprises publiques, et nouveau code des investissements) et développerons un plan d'action pour réduire le secteur informel et réformer la fiscalité intérieure.

Administration fiscale et gestion des finances publiques

27. Sur la base des recommandations des services du FMI, nous continuerons à renforcer l'administration fiscale, en concentrant nos efforts sur l'identification des contribuables et la modernisation de l'administration de la TVA. Nous constituerons un fichier central des contribuables couvrant Nouadhibou et Nouakchott sur la base d'un identifiant unique d'ici fin 2007. Ce fichier sera mis à jour suite au recensement des contribuables qui sera finalisé d'ici à fin juin 2008. En matière de TVA, nous mettrons en place d'ici fin 2007 un mécanisme efficace de remboursement de la TVA et simplifierons la législation afin de rehausser le seuil de la TVA à 30 millions d'ouguiya. Nous développerons en parallèle le régime intermédiaire pour les petites et moyennes entreprises. Nous procéderons également à une réallocation des entreprises entre la Direction des grandes entreprises (DGE) et la Direction des petites et moyennes entreprises sur la base du nouveau seuil de TVA, ce qui permettra de développer et mettre en œuvre des programmes de contrôle sélectifs fondés sur l'analyse des risques. Nous entendons aussi renforcer les ressources humaines et moyens de la DGI et les compétences en matière de fiscalité pétrolière de la DGE. Enfin, l'administration des douanes continuera la mise en œuvre de son plan d'action, notamment pour ce qui est de la modernisation des procédures de dédouanement, et préparera un système automatisé d'évaluation des risques.

28. Avec l'assistance technique de nos partenaires, nous poursuivrons la réforme des finances publiques, afin de renforcer la préparation du budget, le suivi de l'exécution budgétaire, et les corps de contrôle, et de moderniser la gestion des finances publiques. Nous adopterons d'ici fin 2007 un calendrier de préparation budgétaire. Une nouvelle loi organique sera préparée en 2008 pour moderniser le cadre juridique de préparation et d'exécution du budget en vue d'évoluer progressivement vers une gestion par programme et objectifs. Dans l'intervalle, nous appliquerons la loi organique en vigueur en limitant strictement les engagements aux lignes budgétaires, tant pour l'administration centrale que les établissements publics, les militaires, et les ambassades. Des transferts de crédits budgétaires pourront toutefois être effectués, sur arrêté du Ministre de l'économie et des finances, à partir des réserves pour dépenses communes et diverses. Ces réserves ne pourront pas dépasser 5 % de la totalité des crédits budgétaires. Toute ouverture supplémentaire de crédits, notamment de salaires, devra faire l'objet d'une loi de finances rectificative. Nous développerons progressivement une comptabilité patrimoniale, et modifierons d'ici fin 2007 la nomenclature budgétaire et comptable pour la rendre conforme aux normes du Manuel des statistiques de finances publiques 2001.

29. L'exécution budgétaire sera renforcée par l'introduction du module de paiement de RACHAD d'ici fin novembre 2007; l'adoption en novembre 2007 d'un arrêté limitant l'utilisation des demandes de règlements immédiats à des cas d'urgence et des catégories de dépenses strictement définies, ce qui améliorera la qualité du contrôle financier ; et une plus grande responsabilisation des ordonnateurs, notamment par l'adoption d'un manuel de procédures. La régulation des ordonnancements se fera mensuellement, en tenant compte des

prévisions de trésorerie mises à jour de façon hebdomadaire. Nous renforcerons également le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté en utilisant la classification fonctionnelle.

Réforme de la fonction publique

30. Avec l'assistance de la Banque mondiale, nous poursuivrons la réforme de la fonction publique et la modernisation de l'État, indispensables à la maîtrise de la masse salariale et à l'amélioration de la qualité du service public. Le recensement exhaustif des agents de l'État sera effectué d'ici fin mars 2008 et sera complété par une évaluation des besoins fonctionnels en personnel par Ministère, d'ici fin août 2008. Sur cette base, nous prendrons des mesures visant à adapter les effectifs aux besoins en personnel tout en améliorant la qualité du service public dans le cadre du budget 2009. Un système de gestion intégré du personnel de l'État comprenant un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs sera également mis en place. Nous évaluerons en 2008 notre système de pensions et retraites en vue de sa restructuration. A court terme, sur la base du recensement simplifié des fonctionnaires opéré ces derniers mois, nous réconcilierons d'ici fin janvier 2008, les bases de données de la solde et de la fonction publique. Les textes d'application du statut général des fonctionnaires et agents de l'État seront également finalisés d'ici mars 2008.

Gestion des revenus pétroliers

31. S'agissant du renforcement de la transparence dans la gestion des revenus des hydrocarbures, nous publierons le budget annuel de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) et les contrats auxquels elle est partie. Nous procéderons aussi à la publication de l'audit des comptes de la SMH à fin 2006, d'ici fin 2007, et de ses comptes à fin 2007 d'ici fin juin 2008. En attendant que la SMH acquière toutes les compétences nécessaires à la gestion de projets pétroliers, sa participation dans les accords de partage de production restera minoritaire. L'audit des états financiers du FNRH à fin 2006 sera finalisé et publié d'ici fin novembre 2007. Nous continuerons également à publier les rapports annuels de l'ITIE. Enfin, nous adopterons d'ici fin 2007 la loi portant sur le code pétrolier et un nouveau contrat-type de partage de production.

B. Politiques monétaire et de change

32. La politique monétaire de la BCM continuera à être guidée par ses objectifs de réduction de l'inflation. En 2007, il est prévu que la croissance de la monnaie au sens large soit équivalente à celle du PIB hors pétrole. Compte tenu de cet objectif, l'amélioration prévue de la position extérieure de la BCM et de la réduction envisagée de la dette du gouvernement envers le secteur bancaire et les entreprises publiques seraient compatibles avec une croissance du crédit au secteur privé de l'ordre de 14.6 %. Le conseil de politique monétaire déterminera mensuellement le niveau des taux d'intervention permettant d'atteindre ces objectifs. Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs dans le cadre d'une politique de change flexible, nous mettrons en œuvre une gestion plus active de la liquidité. En collaboration avec les banques commerciales et le Ministère de l'économie et des

finances, et en fonction des besoins d'absorption de la liquidité, la BCM améliorera les modalités de sa collaboration avec le Trésor et se préparera à utiliser si nécessaire le nouvel instrument de gestion de la liquidité (bons BCM). Avec l'assistance du FMI, la BCM préparera, d'ici fin décembre 2007, un programme de restructuration et de titrisation d'une part de ses créances sur l'État et un protocole d'accord entre la BCM et le Ministère de l'économie et des finances établissant de manière transparente les modalités d'attribution du coût de la politique monétaire et la nature et les modalités des échanges de services entre les deux institutions.

33. La BCM continuera de mettre en œuvre une politique monétaire conforme aux objectifs de stabilisation macroéconomique. Le comité de coordination des politiques budgétaires et monétaires, comprenant des représentants de la banque centrale et des ministères, se réunira de façon hebdomadaire pour discuter de la mise en œuvre opérationnelle à court terme des objectifs de politique monétaire sur la base des prévisions des facteurs autonomes de la liquidité réalisées par les services de la BCM. A partir du système automatisé de gestion de la dépense et des informations sur le recouvrement des recettes, le comité mettra à jour de façon hebdomadaire, à compter de novembre 2007, des prévisions mensuelles de trésorerie et le calendrier d'adjudications de bons du trésor et de bons BCM. Cela permettra de limiter les engagements budgétaires aux ressources disponibles, d'assurer que les dépenses identifiées comme prioritaires sont bien exécutées, et que le calendrier d'émission des bons du Trésor et des bons BCM est cohérent avec les objectifs de la politique budgétaire et monétaire. Nous soutiendrons le développement de marchés secondaires des titres, ce qui permettra d'augmenter la liquidité de ces marchés et contribuera au développement du marché monétaire. La mise à disposition d'informations sur les conditions globales de liquidité, en créant plus de visibilité, permettra aux participants de marché une gestion plus efficace de leurs trésoreries et contribuera à réduire la demande pour les réserves excédentaires. La BCM améliorera les circuits de paiement pour renforcer l'efficacité du marché monétaire.

34. De façon cohérente avec sa politique monétaire, la BCM mettra en œuvre une politique de change flexible, limitant ses interventions sur le marché des changes au lissage des fluctuations au jour le jour. Cette politique flexible nous aidera à faire face à d'éventuelles fluctuations de nos termes de l'échange et à assurer la compétitivité de l'économie mauritanienne.

C. Réforme du secteur financier et évaluation des sauvegardes

35. Nous poursuivons la modernisation du système financier en cherchant à favoriser la concurrence par la consolidation du secteur et l'entrée possible de nouveaux acteurs. Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la Banque de France, et en consultation avec le FMI, nous adopterons d'ici fin décembre 2008 tous les textes d'application de l'ordonnance relative au secteur bancaire. D'ici mars 2008 sera adopté un premier groupe de textes considérés prioritaires, y compris ceux relatifs aux conditions d'agrément des banques, à la

division des risques, aux règles de gestion appliquées aux apparentés, et à la mise en place d'une politique de sanctions. Ces textes prévoient notamment : le provisionnement de la totalité des créances douteuses des banques d'ici fin 2009, l'augmentation de leurs fonds propres nets jusqu'à un minimum par banque de 4 milliards d'ouguiya d'ici fin 2009 et de 6 milliards d'ouguiya d'ici fin 2010; et la conversion de leurs systèmes comptables aux normes internationales d'information financière (normes IFRS). D'ici fin 2008, nous établirons un fonds de garantie des dépôts, alimenté notamment par l'ensemble des banques ; ce fonds ne sera utilisé qu'une fois remplies les conditions prévues par les réglementations sur les fonds propres et le provisionnement. Nous renforcerons également les contrôles sur place et maintiendrons l'interdiction de distribution de dividendes faite aux banques ayant constitué des provisions insuffisantes. Nous préparerons un plan de mise en œuvre des recommandations des audits des états financiers des banques commerciales à fin 2005 et procéderons à l'audit, par des cabinets de réputation internationale, des états financiers à fin 2007 de l'ensemble des banques d'ici fin 2008. Les banques publieront aussi de façon hebdomadaire les tarifs de leurs services. Enfin, notamment avec l'assistance de la Banque mondiale et du PNUD, nous préparerons, d'ici fin décembre 2007, un plan comptable pour la microfinance.

36. La BCM continuera à renforcer ses pratiques comptables, notamment en mettant en œuvre les recommandations des rapports d'évaluation des sauvegardes du FMI. Nous procéderons ainsi à l'adoption des normes comptables internationales et au renforcement des procédures d'audit interne par: a) la préparation, en collaboration avec le nouveau cabinet d'audit et d'ici fin mars 2008, d'un programme de conversion aux normes IFRS des états financiers de la BCM préalablement à la conversion de ses systèmes comptables à ces normes; b) la correction, d'ici fin décembre 2007 des déficiences relevées par l'audit externe de la BCM relevant de la compétence de la BCM; c) la poursuite de l'audit semestriel, par un cabinet de réputation internationale, des réserves de la BCM; et d) la préparation d'un audit annuel et d'un audit intérimaire au 30 juin de la BCM. Le comité de placement continuera à gérer activement les réserves de la BCM. Enfin, d'ici mai 2008, en concertation avec le FMI, nous adopterons un plan stratégique de développement des marchés et du système financier supporté par la réorganisation de la BCM.

D. Politiques du secteur extérieur et financement

37. Les perspectives du secteur extérieur continueront à être dominées par l'évolution des exportations pétrolières, minières et de produits de la pêche. Si les perspectives du secteur pétrolier se sont sensiblement dégradées, il est toujours prévu que la production minière augmente du fait de l'expansion attendue de la production de la société nationale industrielle et minière, de la mise en production en juillet dernier de la mine d'or de Tasiast, et de la reprise des exportations de cuivre de la mine d'Akjoujt. Au total, les exportations baisseraient sensiblement au cours des trois prochaines années, ce qui, combiné à une hausse des importations des industries extractives, se traduira par une hausse du déficit commercial et du déficit du compte courant, ce dernier passant de 6.7 % du PIB en 2007 à 16.2 % du PIB

en 2010. Ce déficit serait en large partie financé par les investissements directs des industries extractives, permettant une nouvelle accumulation de réserves de change par la BCM : le taux de couverture des importations (hors importation des industries extractives et importations financées par l'aide extérieure) par ces réserves atteindrait plus de 3 mois à fin 2010. A court terme cependant, le niveau des réserves souffrira de la réduction (de 180 à 90 jours) début juillet de la durée des crédits documentaires dont bénéficient les importateurs de produits pétrolier dans le cadre d'un accord avec la société de négoce. L'annulation de cette mesure devrait permettre la reconstitution de ces réserves, dont le taux de couverture passerait de 1.8 mois à fin 2007 à 2.8 mois à fin 2008.

38. Afin d'éviter que ne se reproduisent les difficultés récentes relatives à la contraction de dettes nonconcessionnelles, nous allons renforcer considérablement le cadre de gestion de la dette, qui continuera à être guidée par l'impératif de viabilité à moyen et long terme. Pour mieux assurer le suivi et la gestion de la dette publique, nous adopterons d'ici fin mars 2008 un arrêté instituant les mécanismes budgétaires et comptables ainsi que les modalités de diffusion de l'information sur la dette extérieure de l'État. Nous installerons également la dernière version du programme SYGADE à la direction de la dette et nous assurerons que la diffusion de l'information en matière de dette soit conforme aux recommandations du FMI. Un comité technique tiendra des réunions mensuelles, dont le procès verbal sera transmis aux services du FMI afin de les informer de tout nouveau prêt contracté et du niveau de service de la dette.

39. Pour ramener notre endettement extérieur à un niveau viable, nous poursuivrons nos efforts pour obtenir une solution aux problèmes des arriérés vis-à-vis de certains partenaires, notamment le Koweït, la Libye et l'Organisation Arabe des pays exportateurs de pétrole (OAPEP), à des termes comparables à ceux accordés dans le cadre de l'initiative renforcée pour les Pays pauvres très endettés (PPTE).⁹ Finalement, nous ferons appel uniquement aux ressources concessionnelles et aux dons, et ce afin de consolider les gains en matière de viabilité de la dette réalisés dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) dont nous avons bénéficié en 2006. Fidèles à cet engagement, nous finaliserons au plus vite les négociations en cours avec le FADES et la BIsD.

⁹ En Juillet 2007, nous avons envoyé au Koweït une lettre proposant l'annulation des arriérés, offrant différentes options quant au traitement des intérêts et encourageant les autorités Koweïtiennes à investir en Mauritanie. De même, nous avons transmis une lettre aux Émirats Arabes Unis demandant l'annulation ou le rééchelonnement de notre dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Nous continuons à négocier la dette avec l'Algérie dans le cadre de la commission mixte. Enfin, nous avons envoyé en novembre dernier à la Libye une lettre proposant l'allègement de notre dette dans le cadre de l'initiative PPTE.

E. Gouvernance

40. Nous continuerons nos efforts pour améliorer la gouvernance avec la préparation en cours d'une stratégie de lutte contre la corruption. Le gouvernement a l'intention de demander à Transparency International de l'intégrer dans ses rapports. Nous effectuerons d'ici fin mars 2008 un diagnostic sur l'articulation des compétences des corps de contrôle et leurs faiblesses, sur la base duquel nous définirons une stratégie globale visant à améliorer la qualité des contrôles a priori et a posteriori, ainsi que des audits de la qualité et l'efficacité de la dépense. D'ici juin 2008 seront publiés les rapports annuels 2007 des corps de contrôle, qui mentionneront de façon adéquate les suites administratives données aux fautes et irrégularités administratives relevées au cours de l'année précédente. Suite à la révision du code de passation des marchés publics, nous établirons d'ici juin 2008 une liste négative des fournisseurs de l'État.

F. Entreprises publiques

41. Nous avons décidé de procéder à la restructuration de notre portefeuille d'entreprises publiques afin d'améliorer la qualité de leurs services, d'assurer leur viabilité financière, et d'introduire une plus grande concurrence. A cette fin, en coordination avec la Banque mondiale, nous allons revoir en profondeur les fonctions de suivi et de contrôle de ces entreprises au sein du Ministère de l'économie et des finances, et adopter une stratégie de restructuration de ces entreprises, qui prévoira notamment le désengagement de l'État de certaines entreprises et l'institution de contrats de performance pour les autres. Dans ce cadre, des contrats de performance avec la SOMELEC, la Société nationale des eaux et la SMH seront finalisés d'ici juin 2008.

42. En coordination avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement, nous préparerons une stratégie de restructuration pour la SOMELEC d'ici fin juin-2008. Dans le moyen terme, cette stratégie visera à accroître la production et améliorer la concurrence, y compris par l'ouverture du secteur à de nouveaux acteurs. En attendant la mise en œuvre de cette stratégie, la viabilité financière de la société sera assurée par : (a) l'ajustement des tarifs de l'électricité, y compris la hausse de 21.6 % mise en œuvre en novembre 2007 ; (b) une garantie pour un prêt de 3.4 milliards d'ouguiyas pour éliminer les arriérés aux fournisseurs et un transfert courant du gouvernement de 3 milliards d'ouguiyas, qui seront inclus dans la loi de finances 2008 ; (c) des mesures pour lutter contre la fraude et accroître le recouvrement de la facturation. La loi de finances 2008 continuera à octroyer un subside pour le gaz d'un montant d'1,5 milliards d'ouguiyas pour éviter les dommages environnementaux sérieux résultant de l'utilisation de bois à des fins domestiques qui résulteraient de prix du gaz élevés. Nous prendrons, d'ici la troisième revue, une décision sur la meilleure manière (càd liquider ou restructurer et ensuite vendre) pour le gouvernement de désinvestir d'Air Mauritanie. La finalisation de la troisième revue sera conditionnelle à la prise de décision par le gouvernement sur la manière de désinvestir d'Air Mauritanie. Le gouvernement ne donnera pas d'assistance financière ou de garantie à Air Mauritanie avant une telle décision.

G. Amélioration des statistiques économiques

43. D'ici fin novembre 2007, le Conseil national de la statistique adoptera une stratégie nationale de développement de la statistique, qui couvrira au titre des priorités sectorielles les statistiques de conjoncture, de comptabilité nationale et de balance des paiements et identifiera les actions nécessaires à la mise en œuvre du Système général de diffusion des données. Avec l'assistance technique d'Afristat et du FMI, l'Office national de la statistique finalisera d'ici fin décembre 2007 les comptes nationaux définitifs pour 2001–05, d'ici fin janvier 2008 les comptes nationaux provisoires pour 2006, et d'ici fin septembre 2008, les comptes nationaux provisoires pour 2007 et définitifs pour 2006. Enfin, nous renforcerons le suivi des industries extractives par l'adoption, d'ici fin décembre 2007 d'un nouveau format trimestriel de transmissions des données.

V. SUIVI DU PROGRAMME

44. Afin de suivre l'exécution du programme, des critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour fin décembre 2007 et des indicateurs quantitatifs pour mars, juin et septembre 2008 (Tableau 3). Les indicateurs quantitatifs pour fin juin 2008 seront transformés en critères de réalisation au moment de la troisième revue du programme. Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévu. Le Tableau 4 identifie des critères de réalisation et des repères structurels et les dates-butoir correspondantes. Ces critères et repères sont définis plus précisément dans le PAT. Le comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire suivra de manière hebdomadaire l'évolution des critères de performance quantitatifs relatifs au solde budgétaire de base hors pétrole et aux avoirs intérieurs et extérieurs nets de la BCM.

45. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement en concertation avec les services du FMI. Les troisième et quatrième revues auront lieu respectivement d'ici au fin mars et fin septembre 2008.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et repères quantitatifs pour la première année du programme soutenu par la FRPC 1/
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2006)

	Fin décembre 2006			Fin mars 2007			Fin juin 2007		
	Niveau initial Estimation	Objectif	Objectif ajusté	Niveau Observé	Objectif 2/	Objectif ajusté 2/	Niveau Observé	Objectif 2/	Objectif ajusté 2/
Objectifs quantitatifs									
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars EU 3/	3.6	2.5	-22.5	-17.8	-1.5	-26.5	-16.2		
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiya 3/	79.3	1.1	7.8	16.0	-1.3	5.4	2.0		
Solde financier de l'État (plafond); en milliards d'ouguiya	...	-9.8	-9.8	-1.1	-9.1	-9.1	3.6		
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État et la BCM (plafond); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	146.6		
Dette à court terme (plafond); en millions de dollars EU	42.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4		
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs (plafond continu); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Instances de paiement au Trésor (plafond); en milliards d'ouguiya 4/	12.5	-1.8	-1.8	-8.3	-6.0	-6.0	-7.9		
Dépenses de lutte contre la pauvreté (plancher); en milliards d'ouguiya 4/ 5/	...	12.9	12.9	n.a.	31.1	31.1	18.4		
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)									
Aide internationale nette	...	-2.8	...	-8.3	-8.9	...	-12.8		
Décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises	...	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0		
Impact de tout nouvel allègement de la dette	...	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0		
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	...	-2.8	...	-3.0	-8.9	...	-12.8		
Contribution du FNRH au budget	...	27.5	...	0.0	55.1	...	29.1		
Pour mémoire :									
Taux de change ouguiyas/dollar EU du programme	268.6		

Sources : Autorités mauritaniennes et projections des services du FMI.

1/ Pour les définitions et les facteurs de réajustement, voir le protocole d'accord technique.

2/ Critères de réalisation, sauf indication contraire.

3/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

4/ Repère quantitatif.

5/ L'estimation à fin juin 2007 sous-estime le niveau réel des dépenses de lutte contre la pauvreté, les autorités ayant toujours à reclassifier les dépenses exécutées au titre du décret d'avances.

Tableau 2. Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme soutenu par la FRPC

Action préalable :	Date	Statut
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le gouvernement d'une ordonnance budgétaire pour 2007 conforme aux paragraphes 25-29 du MPEF du 29 novembre 2006. 		Mise en œuvre
Critères de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> Élimination de l'obligation de cession partielle à la BCM des devises provenant de la pêche. 	Fin décembre 2006	Rempli
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative aux statuts de la Banque Centrale établissant la stabilité des prix comme objectif primaire de la BCM, protégeant le gouverneur de la banque centrale contre tout licenciement arbitraire, et limitant plus strictement le financement monétaire direct du gouvernement. 	Fin décembre 2006	Rempli
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative au secteur bancaire limitant les prêts apparentés et instituant une séparation entre les dirigeants et les propriétaires des banques. 	Fin décembre 2006	Rempli
Repères:		
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouvel instrument de gestion de la liquidité bancaire. 	Fin janvier 2007	Atteint 1/
<ul style="list-style-type: none"> Ajustements semestriels des tarifs de l'eau et de l'électricité sur la base de l'équilibre prévisionnel d'exploitation. 	Fin janvier 2007	Atteint 2/
<ul style="list-style-type: none"> Transmission aux services du Fonds du suivi mensuel automatisé de l'exécution administrative du budget (allocation des crédits, engagements, ordonnancement) dans un délai d'un mois. 	Rapport pour janvier disponible à la fin février 2007	Atteint 3/
<ul style="list-style-type: none"> Publication de l'audit des états financiers de la BCM à fin 2006. 	Fin juin 2007	Atteint
<ul style="list-style-type: none"> Soumission au parlement d'un projet de loi sur la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières comme indiqué au paragraphe 32 du MPEF du 29 novembre 2006. 	Fin août 2007	Atteint 4/

Sources : Autorités mauritaniennes et services du FMI.

1/ Le cadre opérationnel des bons BCM a été adopté par le Comité de politique monétaire le 18 avril 2007.

2/ Cette mesure a été mise en œuvre le 15 mars 2007.

3/ Le rapport pour fin mars a été transmis aux services du Fonds début avril. Les rapports mensuels suivants ont été transmis mensuellement.

4/ Un projet de loi a été soumis au parlement le 15 octobre 2007.

Tableau 3. Critères de réalisation quantitatifs et repères quantitatifs pour la deuxième année du programme soutenu par la FRPC 1/

(Variation cumulée à compter de fin décembre 2006 pour les objectifs pour 2007, et à compter de fin décembre 2007 pour les objectifs pour 2008)

	Fin décembre 2006		Fin septembre 2007		Fin décembre 2007		Fin mars 2008		Fin juin 2008		Fin sept. 2008	
	Niveau initial Estimation	Objectif révisé (EBS/07/34)	Objectif initial (EBS/07/34)	Objectif révisé 2/	Objectif initial	Objectif révisé 2/	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Objectifs quantitatifs												
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars EU 3/	3.6	76.7	51.1	-16.6	66.2	-16.6	-8.9	54.1	88.3			
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiya 3/	79.3	-17.6	-9.2	4.9	-12.9	4.9	4.0	-7.4	-12.8			
Solde financier de l'État (plafond); en milliards d'ouguiya	...	-0.7	-1.4	-19.6	-19.6	-19.6	-21.1	-21.1	-9.5			
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État et la BCM (plafond); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Dette à court terme (plafond); en millions de dollars EU	42.5	-34.6	-38.2	-46.6	-42.5	-46.6	0.0	0.0	0.0			
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs (plafond continu); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Instances de paiement au Trésor (plafond); en milliards d'ouguiya 4/	12.5	-6.1	-7.9	-7.9	-5.5	-7.9	0.0	0.0	0.0			
Dépenses de lutte contre la pauvreté (plancher); en milliards d'ouguiya 4/	...	46.1	46.1	64.1	64.1	64.1	14.3	32.2	53.7			
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)												
Aide internationale nette	...	-11.7	-12.1	-18.6	-19.8	-18.6	-3.0	-10.5	-13.3			
Décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Impact de tout nouvel allègement de la dette	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	...	-11.7	-12.1	-18.6	-19.8	-18.6	-3.0	-10.5	-13.3			
Contribution du FNRH au budget	...	82.6	66.3	94.0	110.1	94.0	37.7	54.2	70.4			
Pour mémoire :												
Taux de change ouguiyas/dollar EU du programme	268.6			

Sources : Autorités mauritaniennes et projections des services du FMI.

1/ Pour les définitions et les facteurs de réajustement, voir le protocole d'accord technique.

2/ Critères de réalisation, sauf indication contraire.

3/ Ajustés pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget (voir le protocole d'accord technique).

4/ Repère quantitatif.

Tableau 4. Critère de réalisation et repères structurels pour la deuxième année du programme soutenu par la FRPC

Date	Critère de réalisation :
Fin décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission au parlement d'une liste de produits pour lesquels les exonérations de TVA ou de droits de douanes seront éliminées.
Fin décembre 2007	<p>Repères:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'un identifiant fiscal unique à tous les contribuables enregistrés de Nouadhibou et de Nouakchott et constitution d'une base de données centralisée des contribuables.
Fin décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Correction des déficiences identifiées par l'audit externe des états financiers 2006 de la BCM relevant de la compétence de la BCM.
Fin mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un arrêté instituant les mécanismes budgétaires et comptables ainsi que les modalités de diffusion de l'information sur la dette extérieure de l'État.
Fin mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le conseil de politique monétaire des textes d'application de l'ordonnance sur le secteur bancaire relatifs aux conditions d'agrément des banques, à la division des risques, et aux règles de gestion appliquées aux apparentés.

Sources: Autorités mauritaniennes et services du FMI.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2008, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum des politiques économiques et financières et énumérés dans le tableau 3. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 3 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

A. Critères de Réalisation et Repères Quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égaux à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (i.e., les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2006 (613.50\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est dire : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (268,6 ouguiya/\$EU), les DTS (1,4794\$ EU/DTS), l'euro (1,2713\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 juin 2006, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie dans les avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.
5. Le **solde financier de l'État** est défini aux fins du suivi du programme comme le solde de base non pétrolier de l'administration centrale hors dons, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde financier sera mesuré à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel

SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État et la BCM, correspond, par définition, aux emprunts en devises, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés.¹⁰ Pour les objectifs du programme, seront exclus du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la BCM : (i) le prêt, d'un montant de 5.1 millions de DTS, et l'accord de leasing, d'un montant de 10.1 millions d'euros, contractés par la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC) auprès de la Banque Islamique de développement et entrés en vigueur le 17 juin 2007 ; et (ii) le prêt contracté auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social pour un montant de 37 millions de dinars koweïtiens entré en vigueur le 26 mai 2007.

7. **La dette à court terme** correspond, par définition, à l'encours des emprunts en devises, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM.

8. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM.

9. Les paiements en **instance au Trésor** sont, par définition, l'encours des ordonnancements pris en charge mais non encore exécutés par le Trésor. Une fois mis en

¹⁰ S'il est vrai que cette définition n'inclut pas les emprunts des entreprises publiques (sans garantie de l'État), ce type d'emprunts est à éviter, sauf circonstances exceptionnelles et après consultations avec les services du FMI.

œuvre le module de paiement RACHAD, les instances seront définies comme les ordonnancements validés par le module paiement de RACHAD et non exécutés par le Trésor.

10. L'estimation des dépenses de lutte contre la pauvreté se fera sur la base de la nomenclature fonctionnelle des dépenses publiques établie sur base des recommandations du rapport de la mission d'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI de janvier 2006 (« Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière », mars 2006). Cette estimation ne prendra en compte que les dépenses financées sur ressources intérieures.

Critères de réalisation et repères structurels

11. **Soumission au parlement d'une liste de produits pour lesquels les exonérations de TVA ou de droits de douanes seront éliminées.** Cette liste de produits inclura des fruits, des produits laitiers et le fuel lourd.

12. **Attribution d'un identifiant fiscal unique à tous les contribuables enregistrés de Nouadhibou et de Nouakchott et constitution d'une base de données centralisée des contribuables.** Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2007 la base des données des contribuables de Nouadhibou et de Nouakchott, ainsi qu'une base de données recensant tous ces contribuables et leur attribuant un identifiant fiscal unique.

13. **Correction des déficiences identifiées par l'audit externe des états financiers 2006 de la BCM relevant de la compétence de la BCM.** Ces recommandations sont celles relatives aux prêts au personnel, aux charges de personnel, et au provisionnement des engagements sociaux envers les employés.

14. **Adoption d'un arrêté instituant les mécanismes budgétaires et comptables ainsi que les modalités de diffusion de l'information sur la dette de l'État.**

15. **Adoption par le conseil de politique monétaire des textes d'application de l'ordonnance sur le secteur bancaire relatifs aux conditions d'agrément des banques, à la division des risques, et aux règles de gestion appliquées aux apparentés.**

II. FACTEURS DE RÉAJUSTEMENT DES OBJECTIFS

16. Les **objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout nouvel allègement de la dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

17. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 3, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse total du niveau plancher des RIN sera limité à 25 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse total du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 25 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si le montant de **la contribution du FNRH au budget** est supérieur aux montants projetés dans le tableau 3, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse, et le plafond des AIN sera ajusté à la baisse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus.

18. Le plancher du solde financier de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent au montant de **l'aide nationale** recueillie pour financer les dépenses de solidarité relative aux inondations de Tintane et au rapatriement des personnes déplacées à l'étranger. Les contributions d'aide nationale seront versées dans un compte d'affectation spécial créé à cet effet et les dépenses seront effectuées à partir de ce compte.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

19. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et du déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-après :

BCM

- Le bilan mensuel de la BCM et des informations mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les chiffres mensuels des positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois semaines après la fin de chaque mois.
- Des informations sur les adjudications de bons du Trésor, dans un délai d'une semaine après chacune d'elles.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai de trois semaines après la fin de chaque mois.

- Des informations mensuelles sur la dette extérieure dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :

1) Le fichier sur la dette extérieure : le service de la dette extérieure de la BCM, l'État et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement, le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant, l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.

2) La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.

- La balance des paiements trimestrielle et des données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère de l'économie et des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité de coordination des politiques budgétaires et monétaires, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement ; des données sur les opérations des comptes spéciaux, des données sur l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale, et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé

d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.

- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris des données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office National de la Statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre.
- La notre trimestrielle du commerce extérieur, dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre.

20. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative, sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

21. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons-projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons-programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (y compris le compte PPTE). Le compte courant du Trésor à la BCM est ajusté des variations des valeurs à l'encaissement et des instances du mois à la BCM. Le financement bancaire intérieur ne prend pas en compte les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) auprès de la BCM, à savoir les comptes divisionnaires et les anciens comptes d'affectations spéciaux (*CAS*) à la BCM. La BCM fournira des données détaillées sur les dépôts des établissements publics et autres unités administratives de façon mensuelle.
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés intérieurs**, on entend la variation des paiements en instance au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'État recensées par le Ministère de l'Économie et des Finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- La variation des comptes de dépôts et de liaisons sera prise en compte dans le financement intérieur.
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH) ; des décaissements nets de prêts extérieurs ; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation d'arriérés sur la dette due à la Libye, au Koweït et à l'organisation des pays arabes producteurs de pétrole, tels que définis au paragraphe 8 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DÉFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.

ANNEXE I. MAURITANIE — RELATIONS AVEC LE FMI

au 30 septembre 2007

I.	Statut : date d'admission : 10 septembre 1963		<u>Article VIII</u>		
II.	Compte des ressources générales :		Pourcentage		
		Millions de DTS	de la quote-part		
	Quote-part	64,40	100,00		
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,01		
	Position de réserve au FMI	0,00	0,00		
III.	Département des DTS :		Pourcentage		
		Millions de DTS	de l'allocation		
	Allocation cumulative nette	9,72	100,00		
	Avoirs	0,04	0,38		
IV.	Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage		
			de la quote-part		
	Accords FRPC	6,45	10,02		
V.	Derniers accords financiers:				
	<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
				<u>(millions de DTS)</u>	<u>(millions de DTS)</u>
	FRPC	18 déc. 2006	17 décembre 2009	16,10	6,45
	FRPC	18 juillet 2003	7 novembre 2004 ¹	6,44	0,92
	FRPC	21 juillet 1999	20 décembre 2002	42,49	42,49
VI.	Projections des obligations financières envers le FMI				

(En millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Obligations futures				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions/intérêts	0,11	0,40	0,40	0,40	0,40
Total	0,11	0,40	0,40	0,40	0,40

¹ Date d'annulation

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Février 2000
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ²	622,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
(équivalent DTS en millions)	34,80
Date du point d'achèvement	Juin 2002
II Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé en faveur du pays membre	34,80
Assistance transitoire	16,88
Solde au point d'achèvement	17,92
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ³	3,63
Total des décaissements	38,43

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 et 75 % respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

² L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

³ Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'aide au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale :

I. Allégement total de la dette (millions de DTS) ⁴	32,91
Dont : IADM	30,23
PPTE	2,68

II. Allégement de dette par facilité (millions de DTS) :

Date d'exécution	Dette admissible		
	CRG	FRPC	Total
Juin 2006	s.o.	32,91	32,91

IX. Évaluations des sauvegardes

Une évaluation complète des mesures de sauvegarde a été achevée le 21 mai 2004. L'évaluation a révélé de graves lacunes dans le dispositif de sauvegardes de la banque centrale, les plus sérieuses dans le domaine de l'information et des contrôles financiers (y compris dans la communication de données monétaires au FMI) et des recommandations spécifiques ont été formulées pour pallier à ces vulnérabilités. Une évaluation de suivi a été effectuée au début de 2007 et il en est ressorti que bien que des mesures aient été prises pour améliorer les sauvegardes de la BCM, plusieurs recommandations antérieures n'avaient pas été suivies d'effet, y compris celles se rapportant à l'institution d'un comité d'investissement et d'un service d'audit interne et à la mise en oeuvre des normes internationales d'information financière (IFRS). Compte tenu de ces lacunes et des incertitudes à propos du dispositif d'audit externe pour 2007 et au-delà, l'évaluation a recommandé que soient poursuivis les examens spéciaux des données monétaires, que soient mis en oeuvre les normes IFRS et que soit créé un comité d'investissement.

X. Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde imposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 % des recettes d'exportation de poisson doivent être rapatriées par l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, cette obligation de rétrocession a été ramenée à 60 %. En juillet

⁴ En vertu de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), les pays membres admissibles qui ont droit à une aide obtiennent un allégement de dette de 100 %. L'allégement porte sur l'encours dû au FMI à fin 2004 qui demeure impayé au moment où le membre satisfait aux conditions donnant droit à l'allégement de dette. L'IADM est financée au moyen d'apports bilatéraux et des ressources propres du FMI, ainsi que des ressources déjà décaissées au membre au titre de l'Initiative PPTE (voir la section VII ci-dessus).

2006, l'obligation de rétrocession a été annulée dans le cas des petits exportateurs de poisson pélagique et, en octobre 2006, réduite à nouveau à 25 % des exportations de la société publique de commerce extérieur SMCP. En octobre 2006, la BCM a supprimé le rationnement des devises étrangères, qui constitue une restriction sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes selon la section 2 a) de l'article VIII. D'octobre 2005 à janvier 2007, l'ouguiya a été *de facto* rattachée au dollar EU, au taux de 268,6 UM/\$. La BCM a mis en place un marché d'adjudication de devises en janvier 2007. Le taux de change vis-à-vis du dollar s'est légèrement apprécié, passant de 268,5 UM/\$ le 25 avril 2007 à 256,4 UM/\$ à fin septembre 2007.

XI. Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations de 2006 au titre de l'article IV se sont tenues à Nouakchott du 26 avril au 9 mai 2006. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport sur les économies nationales n° 06/272) le 21 juin 2006.

XII. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations du centre financier *offshore* (CFO)

Un rapport sur l'évaluation de la stabilité du secteur financier (ESSF) conjointe FMI/Banque mondiale basée essentiellement sur les travaux effectués au cours de deux missions en Mauritanie en février 2005 et février-mars 2006 dans le cadre d'un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été soumis au Conseil d'administration en avril. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Le secteur financier, bien que ne donne pas de signe de délabrement, ne soutient pas le développement économique et pose des problèmes significatifs ;
- Les banques sont vulnérables et inefficaces ; elles sont principalement au service des groupes économiques qui leur sont affiliés ;
- Les intermédiaires financiers non bancaires sont sous-développés ; le microcrédit est embryonnaire et les institutions vivent de subventions ;
- La réglementation du secteur financier demande à être encore améliorée et, en dépit de quelques progrès, son application laisse à désirer ;
- L'infrastructure du secteur financier demande à être modernisée : cela vaut pour l'appareil légal et judiciaire, les pratiques de comptabilité et d'audit et le système de paiement.

Certaines recommandations ont été suivies d'effet, dont la mise à niveau du cadre légal du secteur financier et l'accroissement progressif de la concurrence dans le secteur bancaire en permettant à des banques internationales de renom d'entrer sur le marché.

Le rapport sur le module de transparence des finances publiques du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) a été établi au terme de deux missions qui se sont déroulées du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002, respectivement. Le RONC final sur les finances publiques est affiché sur le site Internet du FMI.

XIII. Assistance technique (depuis 2005)

1. Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)

Mission relative aux marchés des changes : 9–23 janvier 2005.

Missions périodiques de courte durée d'un expert relatives la gestion des réserves de change : 13–26 juillet 2005.

Mission relative aux instruments du marché monétaire : 7–19 mars 2006

Mission relative aux marchés des changes : 17–19 décembre 2006

Mission relative à la comptabilité de la Banque centrale : 6 mars–4 mai 2007

Mission relative à la titrisation de la dette publique : 9–21 septembre 2007.

2. Département des finances publiques (FAD)

Mission relative à la gestion des dépenses publiques : 3–19 avril 2005.

Mission relative à la réforme de la gestion budgétaire : 14–18 juin 2005.

Mission relative à la politique fiscale : 25 mai–8 juin 2006.

Mission relative à l'administration douanière : 5–16 juin 2006.

Mission relative à la gestion des recettes pétrolières : 24 oct.–7 nov. 2006.

Mission relative à l'administration fiscale : 12–23 mars 2007

3. Département juridique (LEG)

Mission relative à la rédaction de projets de lois sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : 23 février–1^{er} mars 2005.

4. Département des statistiques (STA)

Mission d'un consultant sur les statistiques monétaires et bancaires :
8–22 novembre 2005

Mission relative aux statistiques de balance des paiements : 5–18 avril 2006.

Mission relative aux statistiques monétaires et financières : 3–26 juillet 2006.

Mission relatives aux statistiques des comptes nationaux : 16–27 avril 2007.

5. AFRITAC

Plusieurs missions d'assistance technique entre 2005 et 2007, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette extérieure, les statistiques de finances publiques et la réglementation et le contrôle des établissements de microfinancement.

XIV. Représentant résident

M. Marc Carre est représentant résident en Mauritanie depuis janvier 2007.

ANNEXE II. MAURITANIE : RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**au 3 octobre 2007****Partenariat pour la stratégie de développement de la Mauritanie**

1. Le deuxième Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-2) de la Mauritanie, qui a été examiné par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, respectivement en décembre 2006 et janvier 2007, s'inspire des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier CSLP et a été établi via un processus participatif. Il porte sur la période 2006–10, et l'un de ses thèmes centraux est la gestion transparente et prudente des richesses pétrolières récemment découvertes, l'objectif étant de maintenir la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance largement répartie.
2. Sous le gouvernement de transition (2005–07), la mise en œuvre d'un ambitieux programme visant à améliorer la gestion des finances publiques, à renforcer l'état de droit et à rétablir la démocratie a été entreprise. Les progrès réalisés jusqu'à présent ont été reconnus lors d'une réunion d'état des lieux entre le gouvernement et les partenaires au développement de la Mauritanie qui a eu lieu le 6 mars 2007. La gouvernance s'améliore aussi considérablement, grâce à plusieurs importantes initiatives, dont l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et le lancement d'une stratégie nationale anticorruption (en cours de préparation). La transition démocratique s'est achevée par l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu en avril 2007.
3. La Banque mondiale et le FMI continuent à collaborer étroitement pour aider le gouvernement mauritanien à mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté, chaque institution jouant le rôle de chef de file dans ses domaines de compétence. La Banque continue à piloter le dialogue sur les réformes structurelles sectorielles, y compris le secteur financier, le développement du secteur privé et le suivi et l'évaluation de la pauvreté. Les deux institutions se concertent étroitement pour conseiller les autorités sur la mise en œuvre du DSRP. Les autres domaines de collaboration étroite sont notamment le DSRP, la gestion des dépenses publiques, l'industrie pétrolière naissante, le secteur financier, les entreprises publiques, la viabilité de la dette extérieure, l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et le développement du secteur privé.

Le cadre d'assistance stratégique du Groupe de la Banque mondiale aux pays***Le cadre d'assistance stratégique à la Mauritanie***

4. La Banque mondiale a appuyé la mise en œuvre du premier CSLP (CSLP-1) par un Cadre d'assistance stratégique à la Mauritanie (CAS, exercices 2003–05, prolongé pour couvrir l'exercice 2006). Dans le CAS, le programme des opérations de prêts et hors prêts a été conçu spécifiquement pour appuyer l'exécution des quatre axes stratégiques du CSLP,

l'accent étant mis sur le renforcement des capacités. Le CAS 2002 prévoyait qu'une série de crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) deviendrait progressivement l'axe central du programme de prêts, ce qui n'a pas pu se matérialiser, principalement en raison de la dégradation de la discipline macro-budgétaire observée en 2004. Depuis lors, le cadre macro-budgétaire s'est considérablement amélioré.

5. Le nouveau CAS (2008–11), a été examiné et approuvé par le Conseil des administrateurs en juillet 2007. Il présente un programme étroitement aligné sur les priorités du deuxième CSLP et expose la stratégie de la Banque visant à permettre à la Mauritanie de remplir les conditions nécessaires pour passer de crédits exclusivement IDA, à des crédits BIRD. Eu égard aux avantages comparatifs de la Banque qui offre une gamme d'instruments de financement flexibles, le nouveau CAS sera axé sur : a) la gouvernance économique et le renforcement des capacités du secteur public; b) une croissance diversifiée par l'amélioration du climat des affaires et, le cas échéant, des projets d'infrastructures structurantes grâce à des opérations de «garanties-enclaves» ; c) la poursuite des efforts de lutte contre la pauvreté et les inégalités en milieu urbain et rural. Le CAS sera mis en œuvre, tant par les opérations de prêts récemment approuvées et à l'étude, que par des actions d'analyse et de conseil. La Banque n'exclut pas d'envisager des crédits BIRD assortis de «garanties-enclaves» à l'appui du développement portuaire et du secteur de l'énergie.

6. Pour faire progresser la mise en œuvre conjointe du nouveau CSLP et du CAS par le gouvernement et l'ensemble des partenaires de développement, la Banque participe en ce moment — en collaboration avec l'UE et le PNUD — à la préparation d'une réunion du Groupe consultatif prévue en décembre 2007, visant à faciliter la coordination entre bailleurs de fonds et à mobiliser de nouveaux donateurs. Afin d'alimenter les travaux de la réunion, les besoins de financement ont été calculés à partir du chiffrage du coût de réalisation des OMD et du CDMT triennal; une attention particulière a été accordée à l'appui au développement et à l'implication du secteur privé en Mauritanie.

Le portefeuille de la Banque mondiale

7. À ce jour, la Banque mondiale a approuvé 60 projets en Mauritanie pour un total de 947,2 millions de dollars EU. L'encours du portefeuille de projets comprend 11 opérations (y compris un projet du Fonds pour l'environnement mondial) pour un engagement total de 294,5 millions de dollars EU, dont un solde non décaissé de 149,2 millions de dollars EU au 3 septembre 2007. Le portefeuille comprend aussi trois projets régionaux, la part de la Mauritanie y étant de 66,9 millions de dollars EU, ainsi qu'un projet additionnel du FEM. Avec le programme régional, la valeur totale du portefeuille de prêts à la Mauritanie est de 361,4 millions de dollars EU. Le programme de la Banque est centré sur le développement rural, le développement urbain et le secteur social (santé et éducation) et prévoit d'autres investissements spécifiques à des secteurs susceptibles de stimuler la croissance économique, tels que les mines, l'énergie et les transports. Durant l'exercice 2006, la Banque mondiale a réalisé le second projet de santé et de nutrition (10 millions de dollars), un projet de gestion du bassin hydrographique au niveau des collectivités (6 millions de dollars) et deux projets régionaux : a) un projet de développement polyvalent des ressources hydrauliques du bassin

du fleuve Sénégal — crédit à la Mauritanie (31,78 millions de dollars); b) le projet hydroélectrique de Felou — crédit à la Mauritanie (25,0 millions de dollars). Au premier trimestre de l'exercice 2007, la Banque a également réalisé un projet de renforcement des capacités du secteur public (PRECASP — 13 millions de dollars) et un crédit de financement additionnel au second projet de renforcement des capacités du secteur minier (5 millions de dollars) pour fournir de l'assistance technique au secteur pétrolier. Une opération de développement du secteur privé est aussi à l'étude pour les exercices 2008/09.

8. Le programme de la Banque porte aussi sur des services non financiers, notamment des études économiques et sectorielles, l'octroi de dons du Fonds de développement institutionnel (FDI) et des fonds fiduciaires (FF). La mise à jour de l'examen des dépenses publiques (EDP) — consécutive à la révision de l'ensemble des principales données économiques — a été achevée durant l'exercice 2006, avec la mise à jour du mémorandum économique de 2003 principalement axé sur la gestion des ressources naturelles (pétrole et produits miniers). Une évaluation de la problématique femmes-hommes et une évaluation du climat de l'investissement ont été achevées en mars et en juin 2007 respectivement. L'encours du portefeuille ESW comprend aussi une étude sur la corruption en Mauritanie (incluant un document sur les effets de la corruption sur le développement du secteur privé) qui servira à l'élaboration de la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption, un profil de la pauvreté et une étude des sources de croissance, qui seront achevées en 2008/09. Des études du cadastre, de la pêche et une évaluation des procédures de passation des marchés publics sont également prévues pour 2008. La Banque a décaissé un crédit de 448.000 dollars dans le cadre d'un FDI pour la justice, qui a été clos en septembre 2005. En outre, la Banque fournit actuellement 273.000 dollars par l'intermédiaire d'un FDI pour appuyer la profession comptable et 349.000 dollars par le biais d'un FDI afin de renforcer le système de passation des marchés publics. Un Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (105.930 dollars) approuvé en septembre 2005, vise à appuyer le développement d'un schéma directeur de la statistique.

Principaux domaines de réforme économique

9. La Banque apporte son appui aux autorités pour la mise en œuvre des quatre volets prioritaires du CSLP-1 et du CSLP-2.

10. **Accélérer la croissance et maintenir la stabilité macroéconomique.** Un des principaux objectifs du gouvernement est de renforcer la politique macroéconomique, d'optimiser les retombées de la production pétrolière sur la croissance et de stimuler le développement du secteur privé. En ce qui concerne la Banque, le dialogue de politique économique dans ce domaine porte, entre autres, sur : a) la détermination et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques, par le biais du projet PRECASP et du programme ESW (y compris les études sur les sources de la croissance et la pêche); b) les mesures destinées à assurer un meilleur accès aux services financiers; et c) l'amélioration du climat d'affaires au moyen de réformes juridiques et judiciaires et d'une

analyse détaillée du climat d'investissement. Par ailleurs, la Banque mondiale s'efforce de promouvoir les objectifs de croissance dans le cadre de ses activités rurales, notamment par le biais d'opérations appuyées par le projet PDIAIM, lequel travaille avec le secteur privé dans la vallée du Sénégal. La SFI coordonnera étroitement ses interventions avec celles de la Banque dans le cadre de ses efforts visant à appuyer les réformes engagées par le gouvernement, les privatisations et les perspectives d'investissement. La stratégie de la SFI pour la Mauritanie vise à : i) améliorer le climat des affaires; ii) renforcer les capacités des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des institutions qui peuvent les appuyer ; iii) apporter un appui anticipatif à l'élaboration de projets dans les secteurs financier, touristique et pétrolier/minier. Au 30 juin 2007, le portefeuille d'engagements de la SFI s'élevait à 35, 12 millions de dollars, et couvrait des projets dans les secteurs bancaire et agroindustriel.

11. **Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres.** Cela exige : a) un renouvellement des efforts visant à garantir un développement urbain viable; b) une stratégie globale de développement rural. Dans le secteur urbain, compte tenu des succès du projet en cours, un projet de deuxième phase sera préparé au cours de l'exercice 2008, avec la participation des autres bailleurs de fonds; il continuera de privilégier le développement économique des villes, l'amélioration de la gestion urbaine et une décentralisation accrue de la gestion et des ressources en faveur des administrations locales. Dans le domaine rural, le gouvernement a préparé un état des lieux du secteur, première étape en vue de l'élaboration d'une vaste stratégie de développement rural. L'appui de la Banque sera aligné sur cette stratégie. Elle inclura des mesures visant à accroître la productivité des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient une part importante de la population rurale pauvre. En matière d'élevage, d'une part, le dialogue est centré sur la croissance et la réduction de la pauvreté et les principales chaînes de valeur identifiées dans la stratégie, telles que l'exportation de viande et la production de bétail et de cuir. D'autre part, la Banque encouragera l'application concrète du nouveau code de l'élevage élaboré avec le concours de l'agence allemande de coopération. Dans le domaine agricole, l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles par un meilleur accès aux intrants et au crédit, ainsi que la promotion de programmes de vulgarisation destinés aux paysans font l'objet d'une attention particulière. Des efforts sont également déployés pour améliorer les conditions de vie au niveau local (communautés villageoises) par la promotion des activités génératrices de revenus, l'élargissement de l'accès aux services socio-économiques de base et au réseau routier, et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. L'appui de la Banque vise aussi la promotion de la décentralisation et du développement local, notamment par l'appui au transfert direct de fonds aux collectivités rurales pauvres, notamment par l'accès au microcrédit, pour éviter la marginalisation du secteur et des paysans démunis.

12. **Développer les ressources humaines et assurer l'accès aux services sociaux de base. L'éducation.** Les opérations et les conseils de la Banque ont pour objet d'appuyer les objectifs du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE 2002–10) élaboré par les autorités. Les principales mesures ont eu les résultats suivants : a) expansion des infrastructures pour faciliter l'accès aux écoles; b) recrutement de nouveaux tuteurs et enseignants; c) réforme des institutions de formation, conformément aux règles d'enseignement bilingue et d) mise en place de programme de formation des maîtres pour

rehausser la qualité de l'enseignement. La Banque appuie aussi la réforme de l'enseignement universitaire par un Projet pour l'enseignement supérieur, qui comprend une assistance technique et l'aménagement d'un nouveau campus universitaire. La Mauritanie a aussi bénéficié également de l'initiative accélérée d'Éducation pour tous, qui vise une mise en œuvre plus rapide du programme national d'éducation (elle a reçu au total à ce titre 9 millions de dollars en 2004–05) et elle a déposé une demande d'assistance complémentaire.

13. *Santé.* Il convient de redoubler d'efforts pour accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des OMD en matière de santé et de nutrition. Les actions — qui continueront d'être appuyées par la Banque, principalement dans le cadre du prochain projet de soutien à la santé et à la nutrition — ont produit les résultats suivants : a) amélioration de l'accès aux soins de santé primaires; b) amélioration de la qualité des services de santé, surtout aux populations rurales pauvres; c) institution de nouveaux systèmes de prestations pour attirer les personnels soignants dans les zones rurales et d) recrutement de personnels soignants supplémentaires. Les autorités ont adopté une approche multisectorielle dans la lutte contre le VIH/sida, qui jouit de l'appui du Projet de contrôle multisectoriel VIH-sida permanent de la Banque. Les services du Premier Ministre ont pris la tête de ce programme, qui a suscité à ce jour une forte réaction intersectorielle au niveau tant central que local.

14. *Promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.* Le nouveau gouvernement a fait de la bonne gouvernance l'une de ses grandes priorités; une première mesure importante a été la signature par la Mauritanie de la Convention des Nations Unies contre la corruption au cours de la transition démocratique. Un code de déontologie de la fonction publique a été approuvé. Les autorités travaillent à la mise au point d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption que la Banque appuie par une étude complète des moyens de lutte contre la corruption. La Banque conseille également les autorités au sujet de son programme de lutte contre le blanchiment de capitaux, après le récent vote d'une loi de lutte contre le blanchiment des capitaux et l'adhésion de la Mauritanie au Groupe d'action financière Moyen-Orient Afrique du Nord (GAFIMOAN). Enfin, le projet PRECASP appuie les réformes de la gouvernance dans certains domaines, y compris la gestion des dépenses publiques, la décentralisation, la modernisation de l'administration publique et le renforcement des capacités de la société civile.

Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques

15. Dans le cadre de son assistance globale à la Mauritanie — sous forme de prêts, d'études analytiques et d'assistance technique — la Banque appuie les réformes économiques en collaboration étroite avec le FMI dans les domaines suivants :

16. *Gestion des dépenses publiques.* Le FMI et la Banque mondiale s'accordent à insister sur la nécessité d'améliorer sensiblement la gestion des dépenses publiques (GDP), l'obligation de rendre compte et la transparence. Des progrès importants ont été enregistrés dans des domaines clés de la GDP, à savoir : a) la préparation de balances mensuelles du Trésor et de rapports budgétaires, rapprochés des comptes de la BCM; b) l'adoption d'une classification fonctionnelle pour faciliter le suivi des dépenses publiques; c) une mise à jour du cadre global à moyen terme des dépenses ; d) le nouveau Réseau automatisé de la chaîne

de dépense (RACHAD) mis en place à titre expérimental en novembre 2005, couvrant toutes les procédures d'exécution budgétaire; e) la déconcentration du pouvoir d'ordonnancement au niveau des ministères et des collectivités territoriales.

17. **Pétrole.** Le gouvernement a établi un Fonds national des recettes d'hydrocarbures (FNRH), un compte offshore administré par la Banque centrale, auquel seront versées toutes les recettes pétrolières de l'État. La transparence autour des recettes pétrolières a également été renforcée par la transparence du traitement des recettes pétrolières dans les lois de finances 2006 et 2007, ainsi que par l'engagement pris par les autorités d'adhérer à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Il reste des progrès à accomplir pour mettre au point, finaliser et promulguer la Loi nationale des hydrocarbures. La Banque mondiale et le FMI appuient activement les efforts des autorités visant à mettre en œuvre l'ITIE et la gestion des recettes pétrolières et à définir le rôle de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). La Banque mondiale assure aussi une assistance technique à la BCM dans le domaine de la gestion des réserves de change en réponse à une demande spéciale des autorités et en accord avec le FMI.

18. **Réforme du secteur financier.** Dans le cadre de la SAP, la Banque mondiale, en collaboration étroite avec FMI, aide les autorités à améliorer l'intermédiation dans le secteur financier en vue de promouvoir le développement du secteur privé, et à mobiliser l'épargne tout en stimulant la concurrence dans le secteur financier. Une étude du secteur financier a été achevée en 2004. Une mission conjointe Banque/FMI chargée de l'examen approfondi du secteur financier (PESF) a eu lieu fin mars/début avril 2006 et a fait les constats suivants : a) les services financiers sont sous-développés en Mauritanie, où le système bancaire représente encore une part écrasante du secteur financier; b) le risque de crédit, y compris le risque de concentration, est le principal facteur de vulnérabilité des banques; c) le contrôle bancaire a été renforcé, mais le cadre réglementaire présente encore des lacunes considérables par rapport aux normes internationales; et d) les services financiers non bancaires (microfinancement, assurances, etc.) sont embryonnaires. Les autorités ont sollicité le concours de la Banque pour la mise en œuvre du plan d'action établi au terme du PESF et un avant-projet conjoint au secteur financier/privé et à la justice est à l'étude, en vue d'être réalisé au cours de l'exercice 2008.

19. **Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale.** Le FMI et la Banque mondiale ont convenu d'examiner attentivement l'impact des réformes en cours sur la pauvreté et la situation sociale. Une analyse de l'incidence des prestations a été entreprise dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour mesurer l'impact sur le bien-être des dépenses consacrées à divers groupes sociaux. Cette analyse sera mise à jour à l'aide des données de l'EPCV 2004 récemment achevée. Dans le secteur minier, l'AIPS cherche à évaluer les effets de la réduction des services offerts par la société minière nationale (SNIM) à diverses catégories sociales (électricité et eau). D'autres travaux analytiques ont été entrepris : a) une étude de la dynamique du marché du travail au niveau local (achevée); et b) l'élaboration de cartes de la pauvreté (en cours).

Personnes à contacter. Les questions peuvent être adressées à M. James Bond, Directeur-pays, poste 32644, à M. François Rantrua, chef d'équipe-pays, poste 5353-312, ou à M. Nicola Pontara, économiste principal, poste 8040.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation d'un critère de réalisation**Additif et additif à la lettre d'intention**

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale
en collaboration avec d'autres départements

Approuvé par Amor Tahari et Adnan Mazarei

20 novembre 2007

Cet additif rend compte de l'évolution des politiques intervenue depuis que le rapport des services a été distribué le 6 novembre 2007. La teneur de l'évaluation par les services reste inchangée.

Information additionnelle

En réponse à des protestations violentes dans le sud de la Mauritanie et à Nouakchott contre les récentes hausses des prix des produits pétroliers et du blé, les autorités ont décidé d'adopter des mesures budgétaires additionnelles dans le cadre du budget 2008, visant à atténuer l'impact social de ces hausses de prix (voir l'Additif à la lettre d'intention ci-joint) :

- les autorités ont décidé d'accorder une subvention pour le pain, s'élevant à 0.5 milliard d'ouguiyas (0.1 % du PIB hors pétrole);
- de façon à stimuler le pouvoir d'achat de la population, les autorités ont modifié l'impôt sur traitements et salaires (ITS) en augmentant le seuil minimum de 21.000 ouguiyas à 30.000 ouguiyas et en ramenant son taux marginal de 35 % à 30 %. Cette mesure se traduira par un niveau des recettes fiscales inférieur de 1,8 milliard d'ouguiyas.

Les autorités compenseront l'impact de ces mesures par une réduction des réserves générales pour dépenses imprévues (initialement budgétées à 8 milliards d'ouguiyas), laissant le solde budgétaire hors pétrole inchangé. Compte tenu du niveau moins élevé des réserves, les risques pour le programme ont légèrement augmenté, bien que les plus hautes autorités demeurent attachées au programme. Le tableau budgétaire joint (Tableau 2 révisé) présente prévisions budgétaires pour 2008 révisées pour prendre en compte ces mesures.

Les autorités ont aussi indiqué qu'elles envisageront des mesures budgétaires additionnelles au cours des prochaines semaines, mesures qu'elles discuteront avec les services préalablement à leur adoption.

Tableau 2 révisé. Opérations de l'administration centrale, 2006–10
(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2006	2007			2008	2009	2010	
	Pré.	Fin juin	Fin décembre		Proj.	Proj.	Proj.	
		Rapport sur le économies nationales No. 07/224	Est. apport sur le économies nationales No. 07/224	Proj.				
Recettes non pétrolières et dons	406.0	77.7	78.6	174.3	171.9	206.0	210.4	217.0
Recettes non pétrolières	153.5	70.9	73.8	161.4	159.5	183.2	194.3	206.7
Recettes fiscales	97.1	48.5	54.2	95.7	100.6	112.3	126.0	137.1
Taxes sur les revenus et les profits	26.7	16.5	18.0	28.7	30.5	31.4	35.7	38.4
Taxes sur les biens et services	45.0	22.9	25.8	48.1	50.0	60.0	65.7	69.2
Taxes sur le commerce international	14.8	8.0	8.8	16.2	17.7	18.6	22.0	26.7
Autres recettes fiscales	10.6	1.1	1.6	2.8	2.3	2.4	2.6	2.8
Recettes non fiscales	56.4	22.4	19.6	65.7	58.9	70.9	68.2	69.5
<i>Dont</i> : Recettes du secteur pêche	39.4	7.7	6.0	46.8	41.5	45.8	47.0	48.3
<i>Dont</i> : Dividendes des entreprises publiques	8.3	11.5	8.5	11.5	8.8	11.7	11.7	11.7
Dons	252.5	6.8	4.8	12.8	12.4	22.7	16.1	10.3
<i>Dont</i> : projets	2.1	4.0	3.1	8.5	8.5	21.2	14.6	8.9
Dépenses et prêts nets 1/	206.4	97.0	83.9	216.1	214.2	251.6	249.5	251.7
Dépenses courantes 2/	157.9	71.7	69.0	154.3	157.2	162.2	160.5	166.1
Salaires et traitements	52.8	30.1	32.5	60.2	63.0	65.3	66.6	67.9
Biens et services	71.6	27.0	25.4	61.9	61.9	55.0	58.5	62.1
<i>Dont</i> : processus électoral	7.1	3.6	...	3.6	3.6
Subventions et transferts 3/	15.1	7.6	6.3	15.2	15.2	23.3	17.5	18.4
Intérêts	13.5	5.9	4.7	11.9	11.9	12.3	11.5	11.3
Extérieurs	5.0	2.0	2.2	4.1	4.1	4.2	3.4	3.3
Intérieurs	8.5	3.9	2.5	7.8	7.8	8.1	8.1	8.0
Comptes spéciaux et autres	4.8	1.2	0.2	5.2	5.2	6.3	6.3	6.3
<i>Dont</i> : Développement du secteur pétrolier	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Dépenses de capital	44.6	25.3	14.9	61.7	57.0	80.5	79.9	75.9
Investissement financé sur ressources extérieures 4/	20.7	14.2	11.4	30.0	30.0	50.4	40.5	30.2
Investissement financé sur ressources intérieures	23.9	11.1	3.5	31.7	27.0	30.0	39.4	45.7
Restructurations et prêts nets	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4	0.0	0.0
Réserves communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.6	9.1	9.7
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-52.9	-26.1	-10.0	-54.6	-54.7	-68.4	-55.2	-45.0
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	199.6	-19.3	-5.3	-41.8	-42.3	-45.7	-39.1	-34.7
Solde de base hors pétrole; définition du programme 5/	-24.4	-9.1	3.6	-19.6	-19.6	-13.8	-11.3	-11.5
Recettes pétrolières (net)	60.5	16.5	7.3	26.4	22.4	23.1	20.5	21.2
Solde global; dons non compris (déficit -)	7.6	-9.6	-2.8	-28.2	-32.3	-45.3	-34.8	-23.8
Solde global; dons compris (déficit -)	260.1	-2.9	2.0	-15.4	-19.8	-22.6	-18.7	-13.5
Financement	-260.1	2.9	-2.0	15.3	19.8	22.5	18.7	13.5
Financement intérieur 6/	-38.7	-5.1	-8.5	-8.2	-1.6	-2.8	-2.8	-2.8
Système bancaire	-47.7	3.2	4.2	-3.5	3.6	-2.8	-2.8	-2.8
BCM 7/	-27.3	-2.4	-3.4	0.0	5.1	-2.8	-2.8	-2.8
Banques commerciales	-20.3	5.6	7.6	-3.5	-1.5	0.0	0.0	0.0
Financement non-bancaire	4.6	0.0	0.7	3.0	4.9	0.0	0.0	0.0
Privatisation et autres 8/	22.2	0.0	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs 9/	-17.8	-8.3	-10.0	-7.7	-10.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	-223.9	8.0	8.1	23.6	23.0	25.3	21.5	16.3
Compte pétrolier (net)	-13.1	-1.7	0.5	3.2	2.8	-2.3	-1.2	-1.6
Recettes pétrolières (net)	-60.5	-16.5	-7.3	-26.4	-22.4	-24.7	-20.5	-21.2
Contribution du compte pétrolier au budget	47.4	14.8	7.8	29.6	25.3	22.4	19.3	19.6
Autres (net)	-210.8	9.7	7.6	20.4	20.2	27.6	22.6	17.9
Emprunts (net)	6.4	6.1	4.1	12.1	12.1	19.7	16.6	12.1
Financement exceptionnel	10.7	3.6	3.5	8.3	8.1	7.9	6.1	5.8
IADM (IDA et FAD)	-227.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	2.5	0.0	-1.6	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour Mémoire:								
Revenus pétroliers (en millions de dollars EU)	223.4	61.4	27.1	96.1	81.5	78.5	74.4	76.9
Balance du compte pétrole (en millions de dollars EU)	48.8	55.0	46.7	37.0	38.3	35.0	39.3	45.4
Encours de bons du Trésor	40.0	45.6	47.1	39.4	43.4	43.4	43.4	43.4
<i>Dont</i> : banques commerciales	32.3	37.9	38.7	28.8	30.8	30.8	30.8	30.8
Stock des arriérés 9/	14.6	6.3	4.6	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Instances de paiement au Trésor (ordonnancements enregistrés)	12.5	6.4	4.5	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Dépenses de réduction de la pauvreté	49.9	31.1	18.4	64.1	64.1	71.6	79.1	86.2

Tableau 2 révisé (suite et fin). Opérations de l'administration centrale, 2006–10

(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2006	2007			2008	2009	2010	
	Prél.	Fin juin	Est.	Fin décembre	Proj.	Proj.	Proj.	
		Rapport sur les économies nationales No. 07/224		Rapport sur les économies nationales No. 07/224				
Recettes non pétrolières et dons	71.4	12.2	11.8	27.3	25.8	27.9	26.5	26.0
Recettes non pétrolières	27.0	11.1	11.1	25.3	23.9	24.8	24.5	24.8
Recettes fiscales	17.1	7.6	8.1	15.0	15.1	15.2	15.9	16.4
Taxes sur les revenus et les profits	4.7	2.6	2.7	4.5	4.6	4.2	4.5	4.6
Taxes sur les biens et services	7.9	3.6	3.9	7.5	7.5	8.1	8.3	8.3
Taxes sur le commerce international	2.6	1.3	1.3	2.5	2.7	2.5	2.8	3.2
Autres recettes fiscales	1.9	0.2	0.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	9.9	3.5	2.9	10.3	8.8	9.6	8.6	8.3
<i>Dont</i> : Recettes du secteur pêche	6.9	1.2	0.9	7.3	6.2	6.2	5.9	5.8
<i>Dont</i> : Dividendes des entreprises publiques	1.5	1.8	1.3	1.8	1.3	1.6	1.5	1.4
Dons	44.4	1.1	0.7	2.0	1.9	3.1	2.0	1.2
<i>Dont</i> : projets	0.4	0.6	0.5	1.3	1.3	2.9	1.8	1.1
Dépenses et prêts nets 1/	36.3	15.2	12.6	33.8	32.1	34.1	31.4	30.2
Dépenses courantes 2/	27.8	11.2	10.3	24.1	23.6	22.0	20.2	19.9
Salaires et traitements	9.3	4.7	4.9	9.4	9.4	8.8	8.4	8.1
Biens et services	12.6	4.2	3.8	9.7	9.3	7.4	7.4	7.4
<i>Dont</i> : processus électoral	1.2	0.6	...	0.6	0.5
Subventions et transferts 3/	2.7	1.2	0.9	2.4	2.3	3.1	2.2	2.2
Intérêts	2.4	0.9	0.7	1.9	1.8	1.7	1.5	1.4
Extérieurs	0.9	0.3	0.3	0.6	0.6	0.6	0.4	0.4
Intérieurs	1.5	0.6	0.4	1.2	1.2	1.1	1.0	1.0
Comptes spéciaux et autres	0.8	0.2	0.0	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8
Dépenses de capital	7.8	4.0	2.2	9.7	8.5	10.9	10.1	9.1
Investissement financé sur ressources extérieures 4/	3.6	2.2	1.7	4.7	4.5	6.8	5.1	3.6
Investissement financé sur ressources intérieures	4.2	1.7	0.5	5.0	4.0	4.1	5.0	5.5
Restructurations et prêts nets	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0
Réserves communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	1.1	1.2
Solde hors pétrole; dons non compris	-9.3	-4.1	-1.5	-8.5	-8.2	-9.3	-7.0	-5.4
Solde hors pétrole; dons compris	35.1	-3.0	-0.8	-6.5	-6.3	-6.2	-4.9	-4.2
Solde de base hors pétrole; définition du programme 5/	-4.3	-1.4	0.5	-3.1	-2.9	-1.9	-1.4	-1.4
Recettes pétrolières (net)	10.6	2.6	1.1	4.1	3.4	3.1	2.6	2.5
Solde global; dons non compris	1.3	-1.5	-0.4	-4.4	-4.8	-6.1	-4.4	-2.9
Solde global; dons compris	45.7	-0.4	0.3	-2.4	-3.0	-3.1	-2.4	-1.6
Financement	-45.7	0.5	-0.3	2.4	3.0	3.1	2.4	1.6
Financement intérieur 6/	-6.8	-0.8	-1.3	-1.3	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3
<i>Dont</i> : Système bancaire	-8.4	0.5	0.6	-0.6	0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Financement extérieur	-39.4	1.3	1.2	3.7	3.4	3.4	2.7	1.9
<i>Dont</i> : Compte pétrolier (net)	-2.3	0.3	0.1	0.5	0.4	-0.3	-0.1	-0.2
Erreurs et omissions	0.4	0.0	-0.2	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour Mémoire:								
PIB non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	568.9	639.2	667.4	639.2	667.4	738.6	793.8	834.3
Balance primaire hors pétrole, y compris dons	37.5	-2.1	-0.1	-4.7	-4.6	-4.5	-3.5	-2.8
Revenus totaux	37.6	13.7	12.2	29.4	27.3	27.9	27.1	27.3
Dette publique totale (fin de période) 11/	138.0	117.7	123.2	114.2	105.6	99.0
<i>Dont</i> : Encours de la dette du gouvernement	25.7	22.4	21.5	19.6	17.8	16.6
Instances du trésor (en milliards d'ouguiyas) 10/	12.5	6.4	4.5	7.0	4.6	4.6	4.6	4.6
Transferts du fonds pétrolier au budget (en milliards d'oug)	47.4	14.8	7.8	29.6	25.3	22.4	19.3	19.6
Réserves du fonds pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	13.1	14.8	12.6	9.9	10.3	9.4	10.6	12.2
Dépenses de réduction de la pauvreté	8.8	4.9	2.8	10.0	9.6	9.7	10.0	10.3

Sources: Données et projections fournies par les autorités mauritaniennes et les estimation et projections du service du FMI.

1/ Sur base des ordonnancements pris en charge par le trésor en 2006, et sur base ordonnancements à partir de 2007.

2/ Nouvelle classifications des autorités, plus proche des standards des Statistiques des Finances Publiques; estimations pour 2006.

3/ Y compris les transferts effectués à des entités publiques hors gouvernement central.

4/ Y compris l'investissement public des entreprises publiques financé par l'assistance extérieure reçue par le gouvernement.

5/ Défini comme les revenus non pétroliers de l'État (hors dons) moins les dépenses de l'État (hors dépenses financées par l'extérieur et intérêts sur la dette publique extérieure).

6/ Le financement intérieur est ajusté en ligne avec le paragraphe 17 du Protocole d'accord technique.

7/ Le financement BCM est ajustée en ligne avec le paragraphe 17 du Protocole d'accord technique.

8/ En 2006, comprend les revenus au titre de la vente d'une licence de télécommunication de 103 millions de dollars EU.

9/ Instances au Trésor et autres obligations de paiement non budgétées et non payées, reconnues par l'Etat.

10/ Instances de paiements prises en charge par le Trésor et non payées jusqu'à 2006; instances de paiements non payées par le Trésor à partir de 2007

11/ Après réduction du stock au titre de IRDM.

Additif à la lettre d'intention

Mr. Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
USA

Nouakchott le 19 novembre 2007

Objet : Additif à la lettre d'intention

Monsieur le Directeur Général,

Depuis la signature de notre lettre d'intention, le 2 novembre 2007, la Mauritanie a connu de violentes manifestations de protestation contre la hausse des prix de certaines denrées de première nécessité. Ces mouvements de protestation, qui ont touché la plupart des villes du pays, se sont soldés par un mort, des blessés et des dégâts matériels.

Il s'agit des premières manifestations du genre dans le pays à cette échelle depuis plus d'une décennie. Les hausses simultanées des prix des produits alimentaires (notamment du blé, et huiles végétales), mais aussi de ceux de l'électricité, de l'eau et des hydrocarbures, de ces derniers mois, suite à la flambée des cours internationaux de ces produits, conjuguées à l'absence de mécanismes destinés à amortir ces augmentations de prix, sont à l'origine du désarroi des populations.

Ces événements ne remettent, cependant, pas en cause les engagements du gouvernement vis-à-vis du Fonds Monétaire International au titre du Programme. Ces engagements ont été confirmés, encore une fois récemment, au plus haut niveau de l'État. Dans ce cadre, nous nous félicitons du succès de la première revue du programme soutenu par la FRPC et de l'excellente collaboration avec les services du Fonds pour la conclusion de la seconde revue.

Néanmoins, pour s'assurer d'une poursuite harmonieuse des réformes prévues au programme, le gouvernement a jugé utile de faire face à la crise sociale de façon proactive en envisageant dans le cadre de la loi de finance 2008, les mesures additionnelles suivantes :

- un réajustement à la baisse de l'Impôt sur Traitements et Salaires (ITS) en privilégiant les revenus les plus bas. Cette mesure, qui consiste en un rehaussement de l'abattement de 21.000 Ouguiya à 30.000 Ouguiya et un réajustement à la baisse du taux marginal de l'ITS

de 35 % à 30 %, se traduira par un manque à gagner au niveau des recettes fiscales de 1,8 Milliard d'Ouguiya ;

- une subvention, d'un montant de 0.5 Milliard d'Ouguiya, destinée à stabiliser le prix du pain ;

- ces deux mesures, d'un coût total de 2,3 Milliards d'Ouguiya (soit 0,91% du total des dépenses budgétisées) seront financées par des économies sur le train de vie de l'État.

Bien que leur incidence budgétaire soit assez limitée, ces mesures ont une grande portée sociale compte tenu de leurs effets directs sur les faibles revenus et l'importance du pain pour les populations les plus vulnérables. En outre, le coût de ces deux mesures sera imputé au montant budgétisé dans les réserves générales du budget pour faire face à des dépenses imprévues.

Par ailleurs, nous réfléchissons à d'autres mesures qui seront convenues avec les services du FMI et qui vont dans le sens de l'accélération des réformes prévues au programme. Les modalités et le calendrier de mise en œuvre de ces mesures seront discutés et arrêtés avec vos services. En tout état de cause, nous réitérons notre volonté de poursuivre notre fructueuse coopération avec le FMI et nous comptons sur votre précieux appui à l'occasion du group consultatif pour la Mauritanie qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2007 à Paris.

/s/

Ousmane Kane
Gouverneur de la
Banque Centrale de Mauritanie

/s/

Abderrahmane Ould Hama Vezaz
Ministre de l'Économie et des Finances



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 07/272
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 21 novembre 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la seconde revue de l'accord avec la République islamique de Mauritanie au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et approuve un décaissement de 3,1 millions de dollars.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la seconde revue des résultats économiques obtenus par la République islamique de Mauritanie dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la revue permet le décaissement d'un montant équivalent à 1,93 million de DTS (environ 3,1 millions de dollars) et porte 8,38 millions de DTS (environ 13,3 millions de dollars) le total des décaissements au titre de cet accord.

En achevant la revue, le Conseil a approuvé une dérogation pour non-respect du critère de réalisation demandant au pays de ne pas contracter ou garantir de prêts extérieurs non concessionnels à moyen ou long terme.

L'accord triennal FRPC conclu avec la Mauritanie (voir [Communiqué de presse n° 06/288](#)) a été approuvé le 18 décembre 2006, pour un montant équivalent à 16,1 millions de DTS (environ 25,6 millions de dollars).

La FRPC est le mécanisme de financement concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes qu'elle appuie reposent sur les stratégies de réduction de la pauvreté mises en place par les pays eux-mêmes dans le cadre d'un processus participatif qui implique la société civile et les partenaires pour le développement et qui s'articule autour du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaboré par ces pays. L'objectif est d'assurer que les programmes appuyés par la FRPC sont compatibles avec le cadre global des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées en vue de favoriser la croissance et de réduire la pauvreté. Les prêts accordés dans le cadre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5½ ans sur le principal.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration sur la Mauritanie, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil d'administration, a déclaré :

«La Mauritanie a continué d'enregistrer des résultats économiques satisfaisants dans le cadre de son programme appuyé par la FRPC, en dépit d'une diminution plus forte que prévue de la production pétrolière. La conduite d'une politique macroéconomique avisée a aidé à contenir l'inflation, à améliorer les finances publiques et à renforcer la position extérieure. Des progrès très sensibles ont été accomplis dans les domaines de la gouvernance et des réformes structurelles avec, en particulier, la soumission au parlement d'un projet de loi sur la gestion des ressources pétrolières conforme aux meilleures pratiques en vigueur.

Les autorités entendent intensifier les efforts déployés pour stimuler une croissance tirée par le secteur privé et réduire la pauvreté. Pour ce faire, elles s'attaqueront aux obstacles majeurs à la croissance que sont la qualité médiocre des services publics et des infrastructures, l'accès limité aux financements bancaires ou les carences de la gouvernance et de la structure fiscale.

Les autorités sont résolues à maintenir un environnement macroéconomique stable. Compte tenu de la révision à la baisse des perspectives de recettes pétrolières, cela impliquera le maintien d'une orientation prudente de la politique budgétaire, fondée sur la mobilisation de ressources fiscales supplémentaires, la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et la poursuite du processus engagé pour renforcer la préparation, l'exécution et le contrôle budgétaires. L'établissement de priorités plus précises entre les dépenses augmentera leur contribution à la réduction de la pauvreté. Enfin, la politique monétaire restera axée sur la réduction de l'inflation en régime de taux de change flexible.

Le programme prévoit des réformes ambitieuses dans le secteur public et des mesures en faveur d'une bonne gouvernance. En particulier, la restructuration des entreprises publiques aidera celles-ci à mieux remplir leur mission, assurera leur viabilité financière et évitera qu'elles continuent de grever le budget. Dans le secteur financier, les réformes viseront à améliorer la situation financière des banques commerciales, à développer le marché des changes et le marché monétaire, à faciliter l'accès aux services bancaires et à intensifier la concurrence.

Pour assurer la viabilité extérieure, les autorités devront s'appuyer sur des financements extérieurs concessionnels et chercher à conclure des accords avec les créanciers qui ne leur ont pas encore accordé un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée», a indiqué M. Portugal.

**Déclaration de Laurean W. Rutayisire
Administrateur pour la République islamique de Mauritanie**

21 novembre 2007

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à la Direction et au Conseil d'administration pour les orientations et le soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter aux autorités que je représente. Je souhaite également remercier les services du FMI pour la qualité des conseils et de l'appui qu'ils fournissent à la Mauritanie.

Les autorités mauritaniennes continuent d'enregistrer des progrès considérables dans la stabilisation de l'économie et dans la création des conditions qui permettront d'assurer une croissance plus forte et plus soutenue et d'améliorer les perspectives de réduction de la pauvreté. D'importantes réformes ont effectivement été mises en œuvre dans plusieurs domaines, dont ceux de la gouvernance et du secteur financier. J'en veux notamment pour preuve le renforcement de la gestion des recettes pétrolières et la plus grande transparence dans ce domaine ; une mise en valeur accrue des moyens technologiques dans l'administration douanière ; l'augmentation des tarifs des services publics afin de mieux tenir compte des coûts marginaux et d'améliorer la situation financière des entreprises dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, tout en réduisant la charge pour le budget de l'État ; le souci de la solidité financière de la banque centrale et des banques commerciales ; et l'adoption d'un dispositif réglementaire pour les activités de microfinance.

Les autorités que je représente reconnaissent toutefois qu'il reste encore du chemin à parcourir pour relever plus rapidement le niveau de vie des populations. Il est notamment nécessaire de progresser davantage au regard du climat des affaires, du développement du secteur privé et de la restructuration des entreprises publiques. Les autorités tiennent certes à renouveler leur engagement à poursuivre les réformes dans ces domaines, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, et à maintenir une orientation budgétaire prudente, mais elles lancent également un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente son soutien financier à la Mauritanie, compte tenu de la forte révision à la baisse de la production et des recettes pétrolières durant la période à venir, de sorte que le pays puisse mettre pleinement en œuvre sa stratégie de développement. Dans cette perspective, elles espèrent que la conférence de bailleurs de fonds qui aura lieu à Paris du 4 au 6 décembre 2007 sera couronnée de succès. Elles souhaitent également saisir cette occasion pour engager tous les membres qui n'auraient pas encore accordé un allègement de la dette au titre des initiatives PPTTE et IADM, à le faire dans des conditions comparables.

La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC continue d'être satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2007 ont été respectés, exception faite de celui excluant les emprunts non concessionnels. Les autorités avaient signalé avant la deuxième revue que deux prêts destinés à financer des projets de développement et des initiatives à vocation sociale dont la nécessité avait été clairement établie, ne respectaient pas les

conditions prévues au programme au regard de l'élément de libéralité minimum. Le plus important de ces deux prêts – 129 millions de dollars – accordé par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) pour financer un projet d'adduction d'eau potable dans la capitale, Nouakchott, présentait un élément de libéralité de 34,6 %, soit moins d'un point de pourcentage en dessous des 35 % requis dans le cadre du programme (il convient de noter que le prêt était initialement concessionnel mais il a ensuite été révisé pour tenir compte des augmentations de coûts). Le second prêt, d'un montant plus faible (18 millions de dollars) et accordé par la Banque islamique de développement (BID) pour corriger les goulets d'étranglement dans le secteur électrique, présentait un élément de libéralité plus faible. Les autorités ont depuis engagé des négociations pour réviser les conditions des prêts afin de pouvoir tenir les exigences de concessionnalité établies par le programme. Elles souhaitent notamment dire leur reconnaissance aux autorités du Japon pour leur avoir accordé un don qui contribuera à accroître à 35 % l'élément de libéralité du prêt accordé par la Banque islamique de développement. Compte tenu de l'importante dimension économique et sociale des projets concernés, des mesures correctives qui ont été prises sans tarder et de la bonne foi des autorités, celles-ci demandent une dérogation à la non observation du critère de réalisation.

Les autorités mauritaniennes souhaitent également rappeler leur détermination à mener une stratégie d'emprunt prudente, conforme au cadre de viabilité de la dette de la Mauritanie. Pour éviter que ne se répètent les problèmes liés à un endettement non concessionnel, elles entendent renforcer vigoureusement le cadre de gestion de la dette, y compris au moyen de mécanismes destinés à surveiller et gérer la dette publique, à diffuser des informations sur la dette publique extérieure, et à tenir les services du FMI informés en temps opportun de tout nouvel emprunt contracté et du niveau du service de la dette. Les autorités que je représente sont déterminées à n'avoir recours qu'à des emprunts concessionnels et à des dons afin de consolider les acquis de viabilité de la dette issus de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.

Compte tenu des bons antécédents que les autorités continuent d'enregistrer dans la mise en œuvre des politiques économiques et des réformes, et des mesures correctives qu'elles ont entreprises au regard du seul critère quantitatif qu'elles n'ont pas tenu dans le cadre de cette revue, j'engage le Conseil d'administration à leur accorder une dérogation à la non observation d'un critère de réalisation, et à approuver l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

La production pétrolière a continué d'être révisée à la baisse en 2007 du fait de la persistance des difficultés techniques rencontrées par le principal opérateur étranger offshore. À la fin août 2007 la production moyenne avait atteint 16.000 barils par jour (bpj), par rapport à un niveau projeté de 21.000. En conséquence, la croissance du PIB réel sera sans doute légèrement inférieure à 1 % en 2007. Toutefois les résultats macroéconomiques restent

conformes aux objectifs du programme. La croissance du PIB hors pétrole devrait atteindre 5,7 % en 2007 grâce à la très bonne tenue de l'agriculture, du BTP et du secteur minier.

Le solde budgétaire de base hors pétrole a dégagé un excédent de 0,5 % du PIB hors pétrole à la fin juin 2007, par rapport à déficit projeté de 1,4 %, malgré la révision à la hausse de 5 % de la masse salariale (du fait des corrections apportées au niveau de la fin 2006). Ces bons résultats s'expliquent par un niveau de recettes fiscales supérieur aux prévisions et par la faible exécution des dépenses en capital. La politique monétaire se maintient sous le signe de la prudence, conformément à l'objectif de réduction de l'inflation et de maintien de la stabilité des prix fixé par la banque centrale. La masse monétaire au sens large a progressé de 5 % durant le premier semestre 2007, niveau certes inférieur aux 7 % prévus mais conforme au PIB hors pétrole. En revanche, le crédit à l'économie a progressé plus vite que prévu, allant de pair avec le rebond de l'activité économique hors secteur pétrolier. L'inflation à la fin août 2007 avait atteint 6,6 % — pourcentage également inférieur aux prévisions initiales — malgré les retombées de la poussée des cours des matières premières à l'échelle mondiale. Le renchérissement des cours internationaux du pétrole a ensuite été répercuté sur les tarifs de l'électricité ce mois-ci, de même que sur les prix de l'essence à la pompe. Globalement, l'inflation des prix à la consommation à la fin 2007 dépassera sans doute la projection de 7 %, mais la moyenne annuelle restera conforme à l'objectif du programme.

Sous l'effet conjugué et simultané de la chute des volumes d'exportations de pétrole et du renchérissement des produits pétroliers importés, le solde des transactions courantes a continué de se détériorer en 2007, passant d'un excédent de 1,5 % du PIB au premier semestre 2006 à un déficit de 7,3 % au premier semestre 2007. Les réserves de change ont atteint 258 millions de dollars à la fin août 2007, soit l'équivalent de 3,4 mois d'importations. Le taux de change nominal s'est apprécié au début de l'année suite au lancement du marché des changes en janvier 2007, en partie du fait de l'intervention de la banque centrale pour amortir l'impact inflationniste de l'appréciation de l'euro, monnaie dans laquelle sont libellées la plupart des importations de la Mauritanie.

Sur le plan structurel, le repère du programme relatif à la publication des états financiers de 2006 de la banque centrale a été tenu à la fin juin et le projet de loi sur la gestion transparente et optimale des recettes pétrolières a été déposé au Parlement en octobre. Ce projet de loi tient compte des recommandations formulées par le Département des finances publiques du FMI, notamment de la nécessité d'intégrer la gestion du fonds pétrolier (FNRH) dans le cadre budgétaire à moyen terme. En outre, le rapport de 2006 relatif à l'ITIE a été rendu public en août 2007, l'audit du FNRH a été achevé en octobre et l'audit des comptes à la fin 2006 de la société nationale d'hydrocarbures (SMH) a été mis en marche. S'agissant du secteur financier, l'audit des états financiers de toutes les banques commerciales à la fin 2005 a également été achevé en septembre 2007.

S'agissant des entreprises publiques, les tarifs ont été ajustés en 2007 dans les secteurs du gaz, de l'eau et de l'électricité afin d'améliorer la situation financière des entreprises et

d'éviter tout autre transfert du budget de l'État en 2007. Les prix du gaz ont été augmentés en février et ceux de l'eau et de l'électricité ont été ajustés en octobre.

II. POLITIQUES POUR 2008 ET POUR LE MOYEN TERME

À moyen terme, la production pétrolière devrait rester faible. Les autorités misent sur un niveau prudent de 13.000 bpj pour 2008. Cela se traduira par une croissance du PIB réel de 4,5 % pour l'ensemble de l'année. Si l'on exclut le pétrole, la croissance devrait atteindre 5,7 %, principalement grâce au secteur minier, notamment du fait de la très bonne tenue de la production de minerai de fer, d'or et de cuivre, tandis que l'agriculture et le BTP devraient revenir à leur potentiel à moyen terme. L'inflation devrait être ramenée à 6 % à la fin décembre 2008.

Sur le **plan budgétaire**, les autorités tablent sur un déficit budgétaire de base hors pétrole de 2,9 % du PIB hors pétrole en 2007, malgré le gonflement de la masse salariale. Des mesures complémentaires vont être mises en œuvre pour augmenter les recettes fiscales. Les autorités vont par ailleurs maîtriser de façon rigoureuse les dépenses tout en préservant les secteurs prioritaires. Pour 2008, elles entendent réduire davantage le déficit budgétaire de base hors pétrole pour le ramener à 1,7 % du PIB hors pétrole. Elles veilleront par ailleurs à maîtriser la masse salariale jusqu'à ce que des mesures soient envisagées à partir du résultat du recensement de la fonction publique, qui devrait en principe être finalisé au début 2008.

La **politique monétaire** continuera d'obéir à l'objectif de réduction de l'inflation. Afin d'assurer une gestion rapprochée des liquidités, la banque centrale utilisera le cas échéant son nouvel instrument tout en continuant d'améliorer sa collaboration avec le Ministère des Finances pour la gestion des bons du trésor. Avec le concours du FMI, la banque centrale va également préparer d'ici la fin décembre 2007 un plan de restructuration et de titrisation d'une partie de ses créances sur l'État. S'agissant de la politique de change, les autorités limiteront leurs interventions sur le marché des changes au lissage des fluctuations journalières.

Sur le **plan extérieur**, le solde des transactions courantes devrait se maintenir en 2008 au niveau de 2007 (6,7 % du PIB) du fait de la persistance de la faible production de pétrole et de la solide croissance du secteur minier.

Pour renforcer et moderniser le **secteur financier**, les autorités entendent mener des réformes aussi vastes qu'ambitieuses, en adoptant notamment des mesures fondées sur les recommandations de l'évaluation des sauvegardes et du PESF. Les mesures qui seront adoptées d'ici mars 2008 concernent notamment le renforcement des conditions de provisionnement, le relèvement substantiel du niveau minimum de fonds propres obligatoires, et l'adoption des normes IFRS. En outre, les audits des états financiers à la fin 2007 de toutes les banques commerciales seront entrepris en 2008 par des cabinets d'audit de renommée internationale.

III. CONCLUSIONS

La Mauritanie poursuit ses considérables avancées au regard de la stabilité macroéconomique et crée solidement les conditions d'une réduction plus forte et soutenue de la pauvreté.

Pleinement conscientes des défis qu'elles devront relever, notamment du fait d'un niveau de recettes pétrolières inférieur aux prévisions initiales (à cause de difficultés techniques), les autorités mauritaniennes poursuivent leurs efforts en ce sens, tant sur le plan de la politique économique que sur celui des réformes. Elles sont reconnaissantes au FMI pour la constance de son soutien et espèrent que la communauté internationale maintiendra son assistance.

Elles lancent notamment un appel à tous les créanciers bilatéraux qui ne l'auraient pas encore fait, à consentir un allègement de la dette à des conditions comparables à celles accordées dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.